



# Compte Administratif 2025

Direction des Finances et de l'Évaluation  
*3 avril 2026*

<b>I. Présentation Synthétique du Compte Administratif .....</b>	<b>2</b>
1. Les données clés du Département.....	6
2. Les ressources du Département.....	7
3. Les dépenses du Département.....	8
<b>II. Présentation Détaillée du Compte administratif 2025 .....</b>	<b>11</b>
1. Indicateurs financiers du Département.....	11
2. Présentation des recettes du Département.....	15
Les recettes de fonctionnement.....	15
<i>Les recettes fiscales.....</i>	<i>16</i>
<i>Les recettes d'exploitation.....</i>	<i>19</i>
<i>Les dotations de l'État.....</i>	<i>20</i>
Les recettes d'investissement.....	22
3. Péréquation.....	23
4. Présentation des dépenses par missions du Département .....	26
Mission A - Attractivité territoriale.....	26
<i>A01 Attractivité économique.....</i>	<i>27</i>
<i>A02 Solidarité territoriale.....</i>	<i>29</i>
<i>A03 Mobilité durable.....</i>	<i>30</i>
<i>A04 Patrimoine naturel.....</i>	<i>31</i>
<i>A05 Patrimoine culturel.....</i>	<i>31</i>
<i>A06 Promotion du territoire.....</i>	<i>32</i>
Mission B – Solidarité et services aux usagers .....	32
<i>B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités.....</i>	<i>34</i>
<i>B02 Autonomie.....</i>	<i>35</i>
<i>B03 Insertion.....</i>	<i>37</i>
<i>B04 Services d'incendie, secours et sécurité.....</i>	<i>39</i>
Mission C – Enfance et jeunesse.....	40
<i>C01 Protection de l'enfance.....</i>	<i>41</i>
<i>C02 Éducation et formation.....</i>	<i>44</i>
<i>C03 Loisirs et mobilité des jeunes.....</i>	<i>45</i>
Mission D – Gestion départementale .....	45
<i>D01 Ressources humaines.....</i>	<i>46</i>
<i>D02 Systèmes d'information.....</i>	<i>47</i>
<i>D03 Moyens de fonctionnement.....</i>	<i>48</i>
<i>D04 Moyens financiers.....</i>	<i>48</i>
5. Autorisations d'engagement et autorisations de programme.....	50
Autorisations d'engagement.....	50
Autorisations de programme.....	51
<b>Annexes .....</b>	<b>52</b>
Annexe 1 : présentation des résultats du compte administratif 2025 du budget principal.....	52
Annexe 2 : présentation des résultats du compte administratif 2025 des budgets annexes.....	53
Annexe 3 : Lexique .....	59

## I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### **Une année 2025 encore marquée par un contexte économique difficile pour les collectivités territoriales**

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité de trois années de fortes tensions pour l'ensemble des collectivités, et plus particulièrement pour les Départements, dont la situation s'est profondément dégradée. L'inflation, bien qu'en ralentissement, continue d'exercer une pression significative sur les dépenses obligatoires, tandis que les recettes départementales restent durablement exposées aux aléas du marché immobilier et aux décisions de l'État : impact des lois de finances (27 M€), désengagement structurel de l'État laissant aux collectivités le soin de trouver de quoi financer les non compensations (reste charge sur les aides individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés de 195 M€).

Pour les Yvelines, cette période a été d'autant plus éprouvante qu'elle intervient après deux années de crise immobilière sans précédent, ayant amputé de près de 200 M€ les droits de mutation entre 2022 et 2024, soit la 2ème plus forte baisse en termes de variation au niveau national, ainsi qu'une crise inflationniste ayant renchéri de manière mécanique l'ensemble des dispositifs sociaux national.

### **Des efforts de gestion majeurs engagés dès 2023 et intensifiés en 2024 et 2025**

Face à ce choc financier d'une ampleur inédite, le Département a engagé dès 2023 un plan de sobriété conséquent, prolongé en 2024, visant à absorber les effets de l'inflation sur les charges de personnel, les dépenses sociales et les dépenses courantes.

Ces mesures – rationalisation des dépenses, ajustements des programmations d'investissement, gestion active de la masse salariale – ont permis de réduire de plus de 45 M€ les dépenses de fonctionnement en 2024 par rapport à 2023.

Sans cet effort structurel, l'équilibre financier du Département aurait été significativement fragilisé, avec une épargne nette négative dès 2024 compte tenu d'un effet ciseau particulièrement marqué.

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 41M€. Cette variation de 3% traduit en fait une véritable maîtrise des dépenses, en particulier sur les dépenses de personnel qui sont en diminution au regard de 2024. En effet, près de la moitié de cette hausse (19M€) est liée au Dispositif de lissage des recettes des collectivités territoriales (DILICO). Dans le même sens, les dépenses sociales augmentent de près de 26 M€ tandis que les charges financières augmentent de plus de 4 M€. Les économies dégagées par ailleurs ont pu ainsi permettre de contenir cette hausse apparente de nos charges.

### **En 2025, le Département demeure au rendez-vous de ses responsabilités sociales**

L'année 2025 confirme cette dynamique exigeante. Malgré un rebond du marché immobilier, l'inflation et les mesures gouvernementales continue de produire des effets durables sur les dépenses sociales : hausse du RSA, progression des dépenses d'autonomie, augmentation des charges liées à la protection de l'enfance et à la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Les dépenses sociales, en hausse de +37 M€, ont ainsi absorbé la quasi-totalité du regain de recettes attendu en 2025. Le Département a assumé pleinement ses responsabilités de solidarité, dans un contexte où les compensations de l'État demeurent très largement insuffisantes et atteignent près de 200 M€ (AIS + MNA).

### **Une reprise du marché immobilier mais des marges captées par l'Etat**

Après deux années de forte contraction, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) connaît en 2025 une amélioration significative : +72 M€ par rapport à 2024 grâce à la reprise des transactions (+24 %) et à la hausse du taux départemental (5 %) décidée par le Département sous la pression financière de l'Etat.

Aussi, structurellement les équilibres financiers du Département sont rendus fragiles par des mécanismes de péréquation qui se superposent et des contributions au redressement des finances nationales sans prendre en compte l'effort de gestion du Département mais aussi les péréquations et restes à charges grandissants.

Confirmant ainsi ce mouvement, la contribution du Département au DILICO est d'un montant de 19M€ soit quasiment la totalité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Cette contribution des Yvelines à la résorption du déficit national apparaît disproportionnée dans la mesure où notre département qui ne représente 2% de la population, concentre près de 8,5 % de l'effort national demandé aux départements.

### **Un re-cadencement de l'investissement pour préserver la soutenabilité financière**

Dans ce contexte tendu, le Département a procédé en 2025 à un re-cadencement de ses opérations d'investissement, permettant de contenir la dette malgré la nécessité de maintenir un haut niveau d'équipements aux Yvelinois.

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent ainsi à 328 M€, en baisse de -7 %, traduisant un effort d'ajustement ciblé sans renoncement aux priorités structurantes du territoire et dans un contexte de désengagement de l'Etat sur le territoire Yvelinois.

### **Une épargne brute en nette restauration malgré la contrainte nationale**

Malgré les mesures nationales défavorables et une dynamique des charges difficilement compressible, l'épargne brute progresse fortement en 2025 pour atteindre 139 M€, soit +22 % par rapport à 2024.

Ce résultat témoigne d'une gestion rigoureuse qui permet de maintenir des équilibres financiers fragiles alors même que le Département continue d'assumer une contribution importante à la solidarité nationale, avec 44 M€ versés au titre de la péréquation.

### **Une stratégie financière réaffirmée et des résultats qui témoignent de la bonne gestion du Département**

Grâce aux efforts engagés depuis 2023, et malgré un environnement largement défavorable, les Yvelines parviennent en 2025 à préserver leur capacité d'investissement, à maîtriser leur endettement (929 M€, capacité de désendettement de 6,7 ans, très largement inférieur à la moyenne nationale de 7,5 ans en 2024<sup>1</sup>), et à dégager un résultat global de fonctionnement de +18 M€.

**Ces résultats confirment la pertinence du modèle financier yvelinois, fondé sur la sobriété, la performance de gestion et la préparation de l'avenir.**

**Ils illustrent surtout une conviction forte : la bonne gestion n'est pas une fin en soi mais une condition indispensable pour protéger les Yvelinois, soutenir les solidarités et investir dans l'attractivité du territoire.**

En synthèse, les éléments du compte administratif 2025 se résument comme suit :

- Y Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 391 M€ et affichent une hausse conséquente (+ 5,0 % par rapport à 2024) sous l'effet du rebond constaté sur les DMTO (+27 %).**
- Y Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 252 M€, en hausse de 41 M€ (soit + 3,4 %) par rapport à 2024, hausse limitée grâce à la poursuite du plan de sobriété engagé qui a permis de réaliser 30 M€ d'économies supplémentaires et grâce à une baisse mécanique de la péréquation (-6 M€) liée principalement à la baisse des DMTO entre 2022 et 2024.**  
**Ces efforts ont ainsi permis de compenser** une inflation de + 0,8 % (+ 15 M€), l'augmentation des intérêts de la dette (+ 4 M€) et les mesures exogènes imposées au Département (+ 19 M€) correspondant principalement aux effets volumes sur les dépenses sociales (augmentation des publics éligibles aux dépenses sociales), par rapport à 2024.

---

<sup>1</sup> Source Repères – RCF.

L'année 2025 a cependant été marquée par la mise en place d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » appelé DILICO (prévu à l'article 186 de la LFI 2025) et concernant toutes les strates de collectivités. A ce titre le Département a été ponctionné à hauteur de 18,7 M€. Sans tenir compte de ce DILICO, la hausse des dépenses aurait été plafonnée à + 1,9 %.

- ❶ **L'épargne brute 2025 s'établit à 139 M€**, en hausse de + 25 M€ par rapport à 2024 (+ 22 %) grâce à la bonne gestion et aux efforts consentis par la Collectivité. Elle reste néanmoins en-deçà du niveau de 2022 (273 M€), ne permettant plus d'autofinancer que 39 % des investissements contre 68 % en 2022.
- ❶ **Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) atteignent 328 M€** et traduisent une politique d'investissement qui reste ambitieuse malgré une baisse de - 26 M€ (- 7 %) par rapport à 2024, induite par le plan de sobriété. Ce niveau d'investissement reste nettement supérieur à la moyenne nationale des Département qui s'élevait à 157 M€<sup>2</sup> en 2024.  
En tenant compte du remboursement du capital de la dette (66 M€), les dépenses d'investissement s'élèvent à 395 M€.
- ❶ Ce haut niveau d'investissement a induit le recours à **un nouvel emprunt de 150 M€**, portant **l'encours de dette à 929 M€** à fin 2025, soit une **capacité de désendettement de 6,7 ans**. Grâce à l'amélioration de l'épargne nette qui s'établit à 73 M€ (+ 21 % par rapport à 2024) et à l'augmentation des recettes d'équipement (105 M€ soit + 38 % par rapport à 2024), l'emprunt nouveau a pu être réduit de - 46 M€ par rapport à sa prévision initiale. Malgré la progression de l'encours de dette du Département à 929 M€, celui-ci reste inférieur à la moyenne francilienne (949 M€) en 2024. La donnée rapportée en €/hab. confirme ce positionnement : les Yvelines ont un encours de dette de 581 €/hab. contre 652 €/hab. au niveau des départements franciliens.
- ❶ **Le résultat cumulé à fin 2025 s'établit à 53 M€, stable par rapport à 2024**, et sera repris au budget primitif 2026 (18 M€ en fonctionnement et 34 M€ en investissement). Les efforts de gestion réalisés par le Département ont permis de préserver le fonds de roulement à un niveau plancher.

---

<sup>2</sup> Source Repères - RCF

Les réalisations budgétaires 2025 s'établissent comme suit :

Réel en M€	CA 23			CA 24			CA 25			Écart CA 25 / CA 24				
										en M€	en %			
Fonctionnement														
Recettes	1 314			1 324			1 391			67	5%			
Dépenses	1 215			1 210			1 252			41	3%			
<b>Épargne brute</b>			<b>99</b>			<b>114</b>			<b>139</b>			25	22%	
Investissement														
Recettes	335			434			256			-179	-41%			
	<i>dont Emprunt mobilisé</i>			<i>136</i>			<i>230</i>			<i>150</i>			-80	-35%
	<i>dont Affectation résultat</i>			<i>150</i>			<i>128</i>			<i>53</i>			-75	-59%
Dépenses	434			408			395			-14	-3%			
	<i>dont Remboursement emprunt</i>			<i>47</i>			<i>54</i>			<i>66</i>			12	23%

Ordre en M€											
Fonctionnement											
Recettes	25			43			55			13	30%
Dépenses	168			183			191			8	4%
Investissement											
Recettes	169			186			213			26	14%
Dépenses	26			46			77			31	67%

Total en M€											
Fonctionnement											
Recettes	1 339			1 367			1 446			79	6%
Dépenses	1 383			1 393			1 442			49	4%
Investissement											
Recettes	504			621			468			-152	-25%
Dépenses	460			455			472			17	4%

Les résultats du compte administratif 2025 sont présentés avant décision d'affectation du résultat de fonctionnement et font l'objet du vote de l'Assemblée délibérante conformément à l'article L. 1612-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental et font l'objet de la première délibération proposée.

Concernant la section de fonctionnement, les réalisations en dépenses et en recettes de l'année 2025 ont généré un excédent de + 3,7 M€ (versus -26,3 M€ en 2024). En y ajoutant le résultat en fonctionnement de l'année 2024 s'élevant à + 14,6 M€, **le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit ainsi à + 18,3 M€.**

Concernant la section d'investissement, les réalisations en recettes étant inférieures aux dépenses, un déficit de - 3,9 M€ est constaté. **Le résultat de clôture, après intégration du résultat en investissement de l'année 2024 et des reports de la section d'investissement, s'établit à + 34,2 M€<sup>3</sup>.**

⇒ **Le résultat de clôture global 2025 s'élève donc à 52,5 M€.**

L'affectation comptable intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif et fait l'objet de la seconde délibération.

<sup>3</sup> Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Avec un excédent constaté en section d'investissement, aucune couverture du besoin de financement de la section d'investissement du Budget principal n'est nécessaire. Il vous est donc proposé de procéder à l'inscription des soldes en report à nouveau sur les sections d'investissement et de fonctionnement.

### Les données clés du Département

#### Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)

- ❶ **1 240 M€** : montant de DRF au CA 2025, soit une hausse de +2,5 % par rapport à 2024 (+30 M€), grâce à une gestion volontariste des dépenses qui vient surcompenser l'impact DILICO et les mesures exogènes sur la masse salariale et les dépenses sociales.
- ❷ **843 €/hab.** : montant des DRF par habitant contre une moyenne nationale de 1 212 €/habitant (2024).  
En 2024, le Département est classé 1er parmi les départements à plus faibles dépenses de fonctionnement avec un écart de - 31 % avec la moyenne nationale.
- ❸ **138 €/hab.** : montant des dépenses de personnel par habitant au CA 2024. En 2024, le Département est le moins dépensier en dépenses de personnel sur le territoire national.
- ❹ **8<sup>ème</sup>** : rang du Département en tant que contributeur à la péréquation, avec 44 M€ soit 3,6 % des dépenses de fonctionnement.
- ❺ **190 M€** : participation du Département au financement des AIS et MNA en 2025, soit 64 % des dépenses brutes des AIS et MNA, non compensées par l'État.
- ❻ **116 M€** : montant dédié au développement durable en 2025 (en fonctionnement et en investissement).

#### Dépenses Réelles d'Investissement (DRI) hors dette

- ❶ **328 M€** : montant des DRI (hors dette) au CA 2025, soit un niveau d'investissements en repli (-7 % vs 2024).  
En 2024, le Département est le 2<sup>e</sup> département francilien qui investit le plus sur son territoire.
- ❷ **223 €/hab.** : montant investi en 2025 pour chaque Yvelinois par le Département.
- ❸ **71 M€** : montant des subventions d'investissement consacrée par le Département au soutien des communes et intercommunalités sur le territoire yvelinois soit près de 51% des dépenses d'équipement.

#### Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)

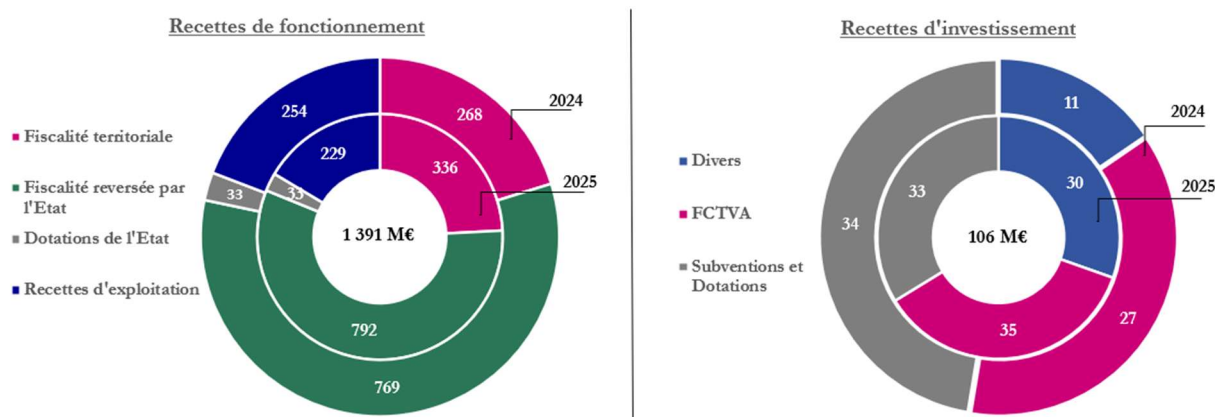
- ❶ **1 391 M€** : montant des RRF au CA 2025, soit une hausse de recettes de +4 % par rapport à 2024, en raison de la hausse des DMTO (+72 €) et la perception du fonds de péréquation DMTO (11 M€).
- ❷ **946€/hab.** : montant par habitant des recettes de fonctionnement du département, contre 909 € en 2024.  
En 2024, le Département des Yvelines est ainsi classé 2<sup>e</sup> parmi les départements à plus faibles recettes de fonctionnement avec un écart de -32 % avec la moyenne nationale.
- ❸ **1 %** : poids de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dans les recettes de fonctionnement.

#### Ratios / Santé financière

- ❶ **139 M€** : montant de l'épargne brute qui permet encore cette année de pouvoir financer un bon niveau d'investissement compte tenu du contexte.
- ❷ **6,7 ans** : nombre d'années nécessaire au Département pour le remboursement de l'intégralité de sa dette contre 7,6 ans en moyenne au niveau national en 2024, en y consacrant toute son épargne brute.
- ❸ **1,7 %** : faible poids des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement, comparable à la moyenne 2024 pour les départements franciliens à 1,6 %.
- ❹ **39 %** : taux de couverture des dépenses d'investissement par l'autofinancement qui s'inverse par rapport à 2022 (71 %).

## 1. Les ressources du Département

Toutes ressources confondues, hors emprunt, les ressources du Département en 2025 se sont élevées à 1,5 Md€..



Les recettes de fonctionnement se sont établies à 1 391 M€, en progression de + 66 M€ (+ 5 %) par rapport aux réalisations de 2024. Cette hausse est la conséquence du rebond que le Département a connu sur ses produits DMTO (+ 72 M€) et de la hausse de la TSCA (+ 9 M€).

L'année 2025 constitue la quatrième année où le Département ne dispose plus de levier fiscal avec la perception du produit de TVA en compensation de la perte de TFPB. La fiscalité territoriale, est constituée à plus de 99 % par les DMTO, dont le taux est plafonné à 5,0 %<sup>4</sup> depuis le mois de mai 2025. Privé de levier fiscal par les réformes successives, le Département voit ses recettes évoluer selon le dynamisme du marché immobilier yvelinois et de la TVA, ce qui expose plus que jamais les ressources du Département aux retournements brutaux de conjoncture économique et aux ajustements de l'État, comme cela s'est produit entre second semestre 2022 et le troisième trimestre 2024.

Les recettes d'investissement hors emprunts se sont élevées à 105 M€. Elles affichent une hausse de + 29 M€ par rapport à 2024 en raison de la récupération de trésorerie sur le fonds d'Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines (AFDEY) (+ 25 M€ notamment liés aux cessions du Hub industriel et logistique des Mureaux et du site de Poissy PSA) et de la hausse du FCTVA (+ 8,7 M€ dont +4,9 M€ de rétrocession du financement FCTVA SYN 2022 et 2023), ces deux recettes compensant la baisse constatée sur les subventions liées au Diffuseur A86 à Vélizy (- 8,4 M€).

A la récupération de trésorerie AFDEY pour 25 M€ et au FCTVA pour 35 M€ s'ajoutent essentiellement 15 M€ de recettes sur les projets liés aux mobilités (Diffuseur A86, Transports en commun et circulations douces), 15 M€ de recettes pour les opérations bâtementaires (Cité scolaire de Sartrouville, IEP de Saint-Germain) et 7 M€ de dotation départementale d'équipement des collèges.

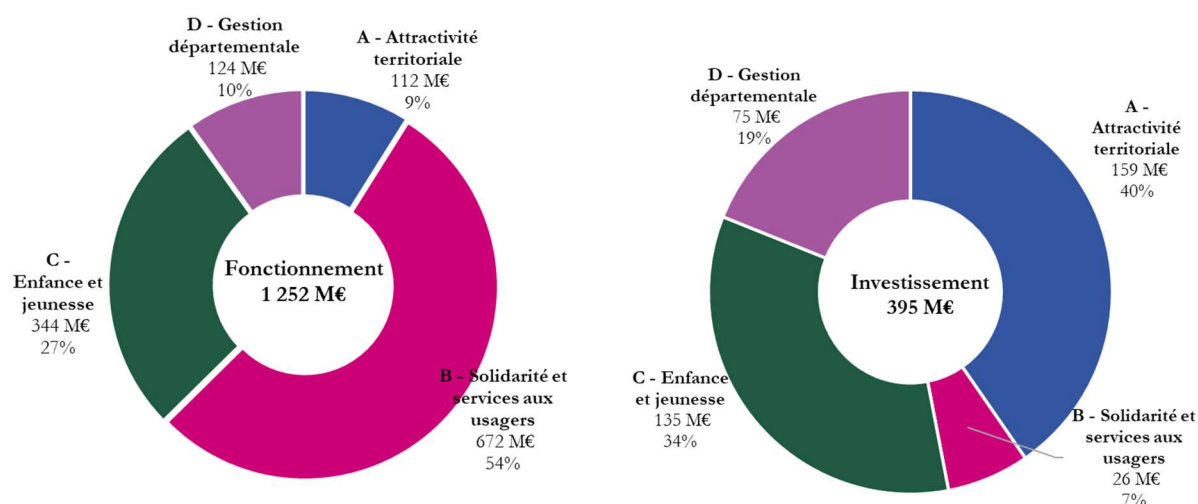
L'emprunt mobilisé s'est élevé à 150 M€ et l'encours de dette atteint 929 M€ fin 2025, soit 632 €/habitant<sup>5</sup> (581 €/habitant en 2024) en dessous de la moyenne nationale<sup>6</sup> 2024 de 667 €/habitant.

<sup>4</sup> En 2022, l'Isère ayant rehaussé son taux, seuls 2 départements métropolitains (Indre et Morbihan) et Mayotte continuent d'appliquer un taux de 3,80 %. Tous les autres appliquent le même taux de 4,50 %, faisant du volume de transaction et du prix au m<sup>2</sup> les deux seules variables pouvant impacter les recettes totales.

<sup>5</sup> Rapporté à la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 source INSEE.

<sup>6</sup> Moyenne nationale des départements soit panel de 92 départements source RCF.

## 2. Les dépenses du Département



En 2025, les effets de la crise financière et les décisions de l'État continuent d'impacter les dépenses de fonctionnement. La hausse des dépenses sociales comme conséquence des impacts de la crise est particulièrement forte en parallèle des efforts supplémentaires imposés par l'État.

Malgré ce contexte, la trajectoire globale a été maintenue permettant de garantir un niveau de service à la population yvelinoise constant avec une hausse des dépenses maîtrisée.

Ainsi, toutes dépenses confondues (fonctionnement et investissement), l'année 2025 continue de traduire les priorités et les ambitions de l'action départementale en dépit des impacts conjoncturels.

### Une action départementale en faveur du développement du territoire et de la réduction des inégalités territoriales toujours au cœur de la politique départementale

Le renforcement de l'attractivité territoriale au cœur de la politique départementale s'est maintenu à un niveau très élevé de **271 M€**, soit 159 M€ en investissement (40 % des investissements réalisés par le Département) et 112 M€ en fonctionnement.

Les actions du Département ont permis de financer en premier lieu *la mobilité durable* (à hauteur de 100 M€) avec plusieurs opérations d'envergure dans les transports en commun avec notamment le financement des travaux du Tram 13 et l'aménagement de voirie avec notamment l'opération en maîtrise d'ouvrage départementale pour le diffuseur de l'A86.

La Collectivité a également participé au renforcement de *l'attractivité économique* des Yvelines (42 M€), à travers un apport en compte courant au projet IX-campus (9,5 M€) mais également par le biais de différents programmes de rénovation urbaine (15,6 M€) ou par le développement d'une offre de logement renforcée (11,7 M€).

Enfin, la mobilisation à destination de la solidarité territoriale (94 M€) a légèrement diminué malgré la hausse des aides aux communes (+19 M€ par rapport à 2024 soit un total de 44 M€) en raison de la baisse de la solidarité interdépartementales directement liée à la baisse de la péréquation qui est le résultat direct de la baisse de revenu du Département.

### Au cœur de l'action départementale, une politique sociale innovante en hausse à la suite des revalorisations et d'un nombre de bénéficiaires en hausse

Les missions de solidarités restent le premier poste de dépenses de la Collectivité avec **698 M€** (672 M€ en fonctionnement et 26 M€ en investissement). Elles sont en hausse par rapport à 2024 de +24 M€ soit +3,5% uniquement sur le fonctionnement, l'investissement étant identique à 2024. Cette hausse des dépenses de fonctionnement très largement liée à la hausse de bénéficiaires à l'inflation et aux mesures de revalorisations (APA, PCH, RSA) prises pour soutenir le secteur médicosocial et les plus fragiles. À noter que les dépenses sur ces dispositifs n'ont fait l'objet que d'une compensation très partielle par l'État (40 % en moyenne).

Malgré ce contexte, le Département continue de mettre en œuvre toutes les mesures permettant de contenir cette évolution :

- La poursuite de la politique d'embauche de PEC (ex-CUI) malgré la baisse de l'aide de l'État ;
- Le développement de programmes financés par l'État dans une optique d'Insertion : France Travail, Pacte des solidarités ;
- L'optimisation du Programme Départemental d'Insertion dont la mise en œuvre est confiée à l'agence ActivitY ;
- La politique de maintien des personnes âgées à leur domicile, dont la coordination est confiée à l'agence AutonomY.

### Une action toujours centrale en faveur de la jeunesse et de l'éducation





**En 2025, malgré les impacts défavorables, le Département a pleinement maintenu son action en faveur de la jeunesse avec 479 M€** (dont 344 M€ en fonctionnement et 135 M€ en investissement). Cela comprend notamment :

- Le renforcement des moyens de la protection de l'enfance (194 M€), qu'il s'agisse des crédits accordés aux établissements et services d'accueil pour les enfants placés à l'ASE ou de la mise en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement à domicile.
- Une action ambitieuse et innovante dans le domaine des collèges et de l'enseignement (214 M€) avec notamment des opérations de construction ou de rénovation d'envergure (Mines Paris Tech et plan de rénovation et de construction des collèges), une restauration scolaire de qualité et vecteur d'insertion professionnelle.
- La poursuite du dispositif PASS+ 78/92 recentré sur les collégiens depuis 2024 compte tenu des contraintes financières du Département. Ce dispositif continue d'apporter aux collégiens une offre culturelle et sportive auprès des 1 800 partenaires de ce dispositif tout en soutenant le tissu associatif.






#### **Zoom : aides en investissement envers le bloc local**

**Le Département reste l'un des principaux financeurs du bloc local avec 71 M€ versés en 2025**, soit près de 51% des subventions d'investissement versées.

Le Département œuvre ainsi en faveur de l'attractivité du territoire avec :

-  45 M€ au travers des Contrats Yvelines Territoire pour les projets structurants, des Contrats de Développement Yvelines + et Proximité + et des contrats ruraux ;
-  13 M€ de soutien à la mobilité (voirie communale et circulations douces) ;
-  10 M€ au profit de la rénovation urbaine et les contrats PriorYvelines de soutien aux logements ;
-  2 M€ pour le soutien à la santé, de promotion sportives, culturelles et en faveur du patrimoine.

**Le CA 2025 traduit également l'engagement du Département en faveur du développement durable avec plus de 116 M€** de crédits dédiés à cette orientation stratégique (hors dépenses sociales en fonctionnement, par essence liées au développement durable), dont :

-  38 M€ pour l'opérateur CMIDY qui fournit les cantines des collèges yvelinois avec un approvisionnement en produits locaux et de saison tout en favorisant l'insertion par l'emploi de personnes en parcours emploi compétences (PEC) ;
-  31 M€ de contribution à Île-de-France Mobilités et le financement des cartes de transports (améthyste et scolaire) ;
-  13 M€ en soutien à la rénovation énergétique de l'habitat particulier et des collèges ;
-  13 M€ dans des constructions à haute performance environnementale comme le bâtiment destiné à Mines Paris Tech ;
-  10 M€ en soutien à la construction et aux équipements pour les établissements de personnes âgées ou handicapées ou pour l'aide sociale à l'enfance ;

- ✔ 9 M€ en faveur du développement des mobilités durables et des transports en commun avec notamment la création de la ligne de tramway T13 100 % yvelinoise ;
- ✔ 2 M€ pour la préservation environnementale du territoire yvelinois, de ses cours d'eau et de ses espaces naturels sensibles.

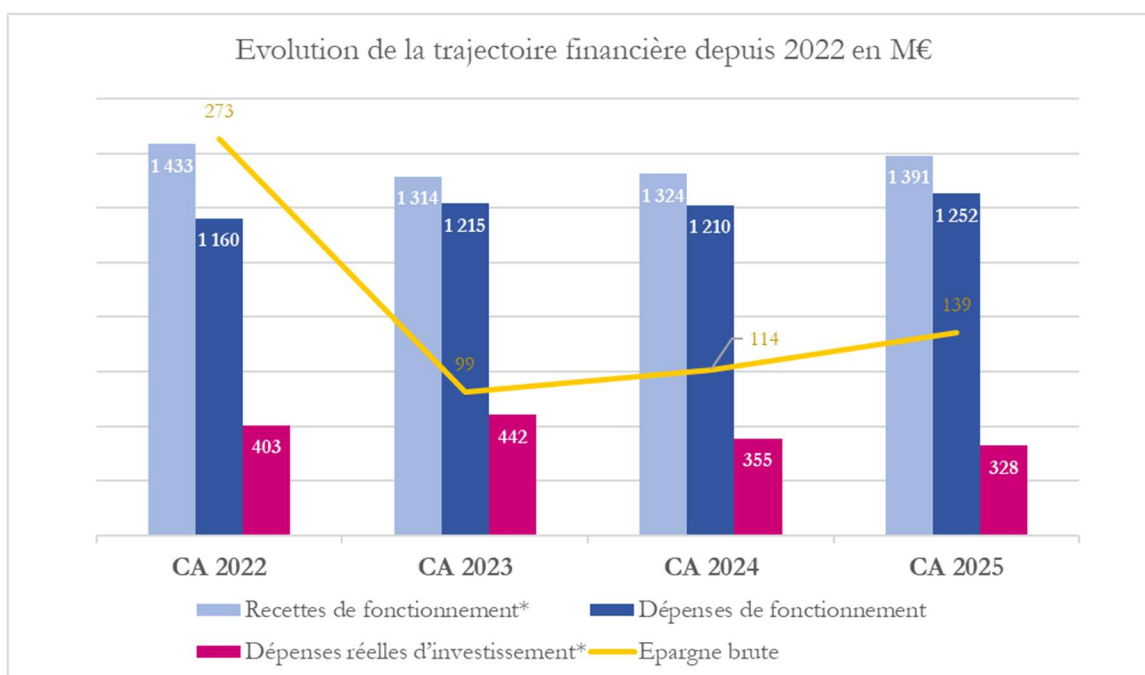
## II. PRESENTATION DETAILLEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

### 1. Indicateurs financiers du Département

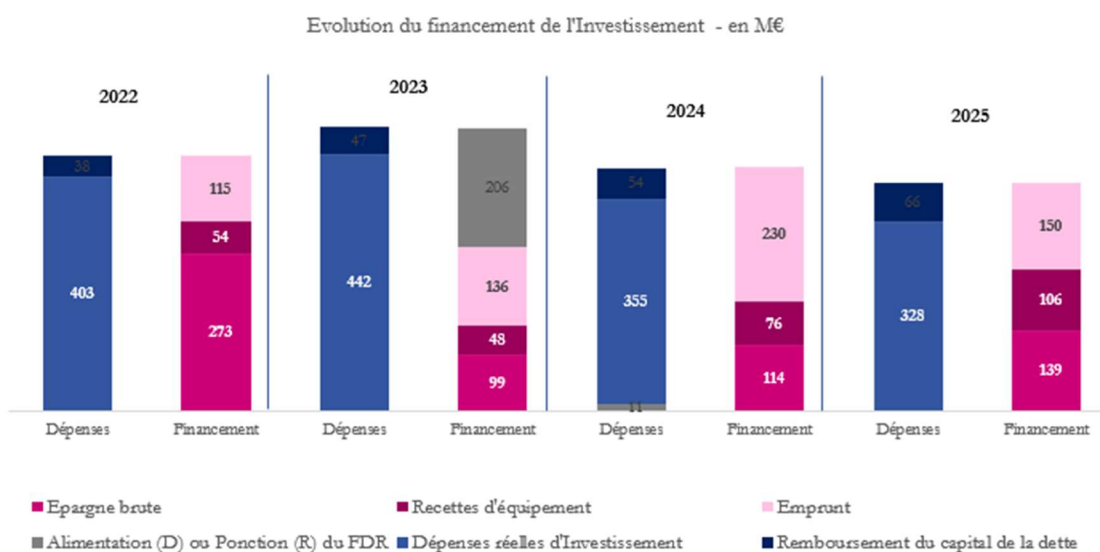
	<i>en M€</i>	Seuil	CA 2023	CA 2024	CA 2025
<b>PERFORMANCE BUDGETAIRE :</b>					
Epargne brute			98,8	113,7	139,0
Taux d'épargne brute		>7%	7,5%	8,6%	10,0%
Dégager une épargne nette positive		>0	51,8	59,9	72,6
Un niveau d'investissement élevé		>15%	33,6%	26,8%	23,6%
Poids du BF des recettes totales			21,7%	11,8%	5,6%
Couverture de la DAN		>ou=1	0,7	0,8	1,1
<b>ENDETTEMENT</b>					
Encours de dette à long terme			669,4	845,6	929,2
Taux d'endettement à long terme		< 60%	50,9%	63,9%	66,8%
Capacité de désendettement		< 5 ans	6,8	7,4	6,7
Dépenses liées à l'endettement (capital et intérêts)			58,9	71,2	88,0
Poids annuel des charges financières		< 1%	1,0%	1,4%	1,7%
<b>LIQUIDITE &amp; TRESORERIE</b>					
Un résultat de clôture positive		> 0	247,9	41,7	52,7
Une trésorerie cible à 30 jours de dépenses réelles de fonctionnement		30 jours	39	32	31
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PAR DES RESSOURCES PROPRES</b>					
Taux de financement de l'investissement par l'endettement annuel		< 50%	30,8%	64,9%	45,7%
Taux de financement de l'investissement par des ressources propres		> 50%	69,2%	35,1%	54,3%

**L'épargne brute remonte cependant à 139 M€,** en hausse de + 25 M€ (+ 22 %) par rapport à 2024 et après avoir atteint un plus bas niveau (99 M€) inégalé depuis le début du mandat (86 M€ en 2015 puis 265 M€ en moyenne de 2016 à 2022). Ce niveau d'épargne brute, après avoir été fortement impacté par la perte de ressources fiscales et par le contexte inflationniste, poursuit sa remontée tout en étant encore en-deçà de celui constaté lors de la crise sanitaire (172 M€). Il a permis néanmoins de financer les 328 M€ de dépenses d'investissement, grâce au plan de sobriété initié par le Département depuis l'été 2023 et malgré les nouvelles charges imposées par l'État.

**La capacité de désendettement atteint 6,7 ans,** avec un recours à l'emprunt nouveau de 150 M€, soit 46 M€ plus bas que les prévisions initiales.



Malgré la dégradation de ses indicateurs financiers, les efforts de gestion du Département permettent de maintenir un haut niveau d'investissement : 328 M€



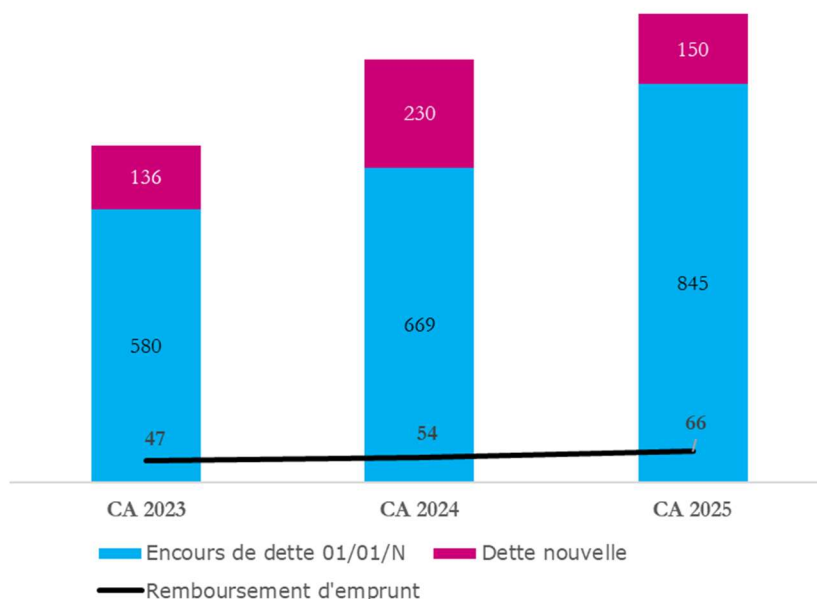
L'encours de dette s'élève à 929 M€ au 31 décembre 2025 soit 632 €/habitant<sup>7</sup>, à comparer à une moyenne nationale d'environ 667 €/habitant en 2024<sup>8</sup>. Son taux moyen de 2,31 % se compose d'emprunts à taux fixe (64 %), de livret A (24 %), de taux variable (8 %) et d'emprunts « fixe à phase » (4 %).

Au 31 décembre 2025 l'encours de dette (capital restant dû) s'élève donc 929 M€.

<sup>7</sup> Rapporté à la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 source INSEE.

<sup>8</sup> Source Repères - RCF.

### Evolution de l'encours de dette de 2023 à 2025

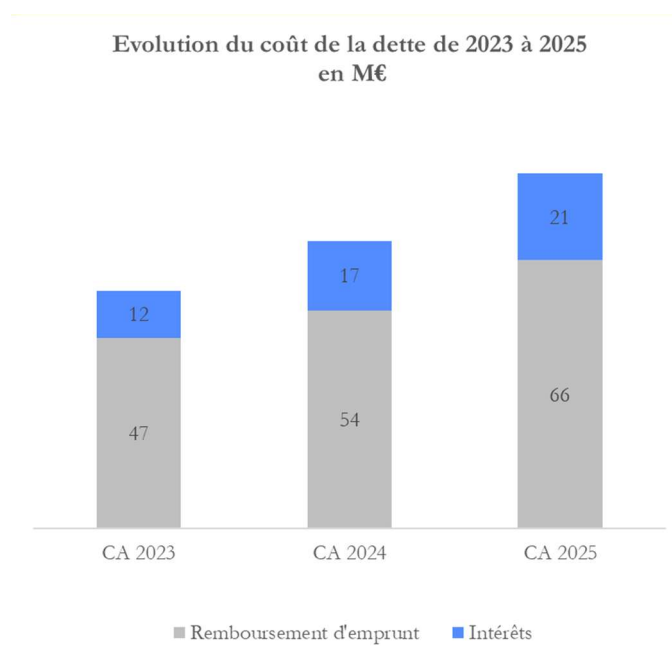


#### Un coût de la dette en progression du fait de conditions financières toujours défavorables

La part consacrée au remboursement de la dette en 2025 s'est élevée à 87,7 M€, soit une évolution de + 16,6 M€ par rapport au CA 2024.

Avec une réalisation d'emprunt supplémentaire de 150 M€ et une situation sur les marchés financiers avec un taux moyen d'emprunt de l'ordre de 3,5 % en 2025, le coût consacré aux intérêts d'emprunts atteint 21,4 M€ en augmentation de + 4,1 M€ par rapport à 2024.

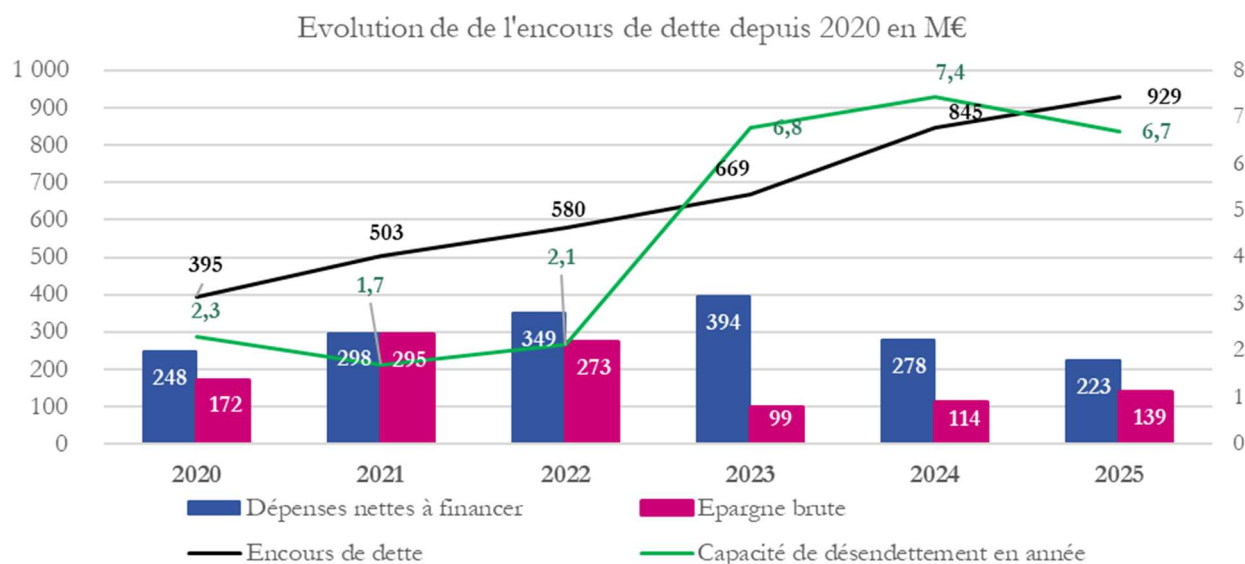
Le poids des intérêts de la dette des Yvelines demeure faible mais se dégrade et représente 1,7 % des dépenses de fonctionnement en 2025 contre 1,4 % en 2024.



#### Une capacité de désendettement qui s'améliore à 6,7 ans en 2025

Pour l'exercice 2025, ce ratio s'établit à 6,2 ans (soit un ratio inférieur à la moyenne nationale de 7,6 en 2024), traduisant ainsi un endettement encore maîtrisé, inférieur à la limite de 10 ans fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

en M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Encours de dette 01/01/N	352,8	359,5	370,0	374,3	395,3	503,4	580,3	669,3	845,5
Remboursement d'emprunt	20,3	24,5	25,7	29,0	31,9	38,1	47,0	53,8	66,3
Dette nouvelle	27,0	35,0	30,0	50,0	140,0	115,0	136,0	230,0	150,0
Encours de dette 31/12/N	359,5	370,0	374,3	395,3	503,4	580,3	669,3	845,5	929,2



## 2. Présentation des recettes du Département

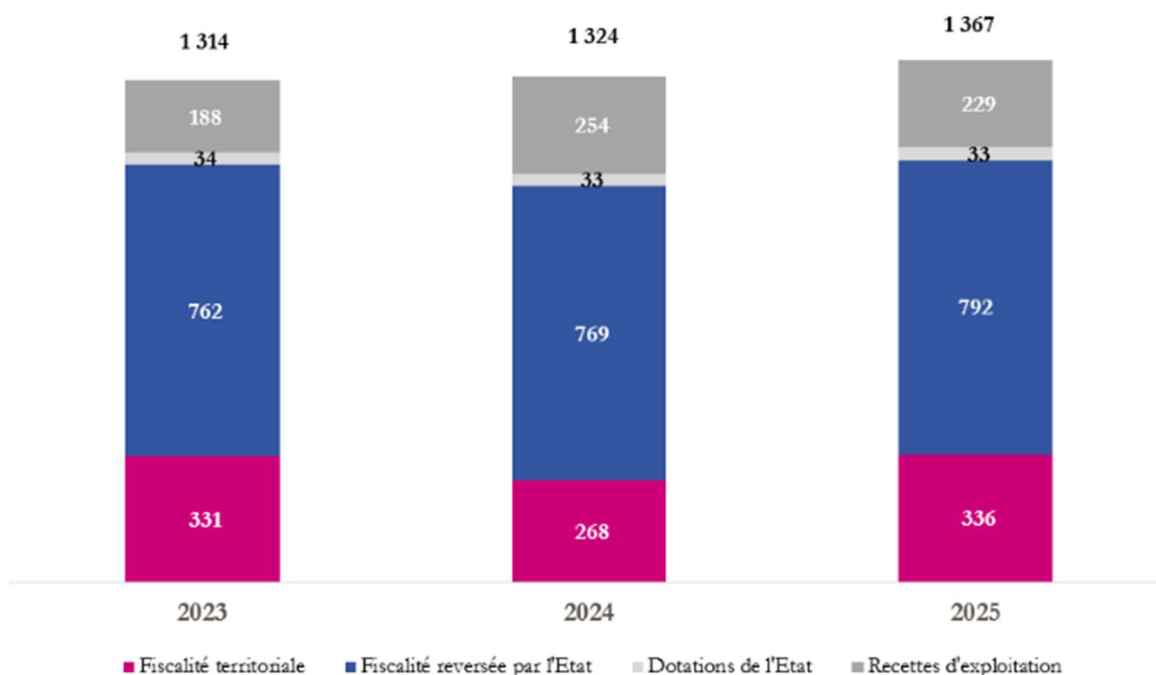
en M€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2025/ CA 2024 en M€	CA 2025/ CA 2024 en %
Recettes fiscales territoriales	331,0	267,8	336,5	68,7	25,6%
Recettes fiscales reversées par l'Etat	761,7	768,7	792,2	23,6	3,1%
Dotations et participations	33,6	33,5	33,3	-0,2	-0,5%
Recettes d'exploitation	187,9	254,0	228,7	-25,3	-10,0%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 314,2</b>	<b>1 324,0</b>	<b>1 390,7</b>	<b>66,7</b>	<b>5,0%</b>
Recettes d'investissement (hors emprunt)	48,2	76,1	105,4	29,3	38,5%
<b>Recettes totales (hors emprunt)</b>	<b>1 362,4</b>	<b>1 400,1</b>	<b>1 496,2</b>	<b>96,0</b>	<b>6,9%</b>
Emprunt nouveau	136,0	230,0	150,0	-80,0	-34,8%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 498,4</b>	<b>1 630,1</b>	<b>1 646,2</b>	<b>16,0</b>	<b>1,0%</b>

### Les recettes de fonctionnement

Le Compte Administratif 2025 présente une hausse des recettes réelles de fonctionnement à 1 391 M€, soit + 5 % par rapport à 2024 qui après avoir déployé des efforts de gestion et mobilisé des recettes exceptionnelles (notamment techniques) pour compenser l'impact des crises immobilière et inflationniste, a pu bénéficier de la reprise du marché immobilier en 2025.

La transformation du panier de ressources ces dernières années a conféré au Département un risque toujours accru sur ses équilibres budgétaires, du fait de la volatilité de ses recettes ainsi que de leur dépendance au marché économique et immobilier.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement en M€



## Les recettes fiscales

**Les recettes fiscales**, qui constituent la majorité des ressources du Département (81 %), **augmentent de + 92 M€ par rapport à 2024 (+ 9 %)**.

Cette augmentation trouve sa principale origine dans le rebond en 2025 du produit des DMTO, conséquence de la hausse du ½ point du taux de DMTO et du nombre de transaction enregistrées sur le marché immobilier et ce malgré une stabilisation des taux d'intérêts depuis début 2025, mais cette reprise demeure tout de même fragile après les deux années de baisse importante.

À la suite des différentes réformes fiscales décidées par l'État (suppression de la taxe professionnelle en 2010, suppression de la taxe d'habitation en 2011, transfert de la taxe foncière en 2021 et son remplacement par une fraction de TVA, gel de la TVA en 2025), le Département a perdu la maîtrise de ses recettes et s'est vu attribuer à la place diverses « compensations » au travers d'autres recettes reversées par l'État. Il s'expose davantage aux retournements de conjoncture économique comme cela a pu être constaté déjà lors de la crise de 2009, plus récemment en 2020 avec la crise sanitaire, ou en 2022 avec une très forte période inflationniste et une crise immobilière qui a perduré jusqu'en 2024.

**Tandis que la fiscalité territoriale représentait encore près de 68 % des recettes fiscales en 2020, elles ne représentent plus que 30 % en 2025. En réalité, le Département ne dispose plus de levier fiscal. Cette part de fiscalité est en effet limitée aux DMTO dont le taux est plafonné à 5 % (taux maximal autorisé en mai 2025) et à la Taxe d'Aménagement avec un taux à 2,5 % mais dont les effets ne commenceront à être visibles qu'à partir de 2026. À noter que pour la première année le département a été éligible au reversement du fonds de péréquation DMTO<sup>9</sup>.**

en M€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2025/ CA 2024 en M€	CA 2025/ CA 2024 en %
Produit DMTO	322,2	262,2	333,8	71,6	27,3%
Taxe d'aménagement	8,8	5,6	2,7	-2,9	-52,5%
<b>Recettes fiscales territoriales</b>	<b>331,0</b>	<b>267,8</b>	<b>336,5</b>	<b>68,7</b>	<b>25,6%</b>
TFPB / TVA	393,1	393,0	395,1	2,1	0,5%
CVAE / TVA	124,5	124,5	125,1	0,7	0,5%
CVAE	110,7	110,7	110,7	0,0	0,0%
TSCA	87,4	93,6	102,2	8,6	9,2%
Accise sur l'électricité	15,3	14,8	14,3	-0,5	-3,3%
TICPE	11,3	11,4	11,4	0,0	0,0%
FNGIR	8,3	8,3	8,3	0,0	0,0%
DCP	8,8	9,9	10,7	0,8	8,4%
IFER	2,4	2,6	2,9	0,3	10,4%
Taxe de séjour			0,2	0,2	
Fonds de péréquation des DMTO			11,2	11,2	
Autres impôts locaux	0,0	0,0	0,2	0,2	2076,5%
Recettes fiscales reversées par l'Etat	761,7	768,7	792,2	23,6	3,1%
<b>TOTAL RECETTES FISCALES</b>	<b>1 092,7</b>	<b>1 036,5</b>	<b>1 128,7</b>	<b>92,2</b>	<b>8,9%</b>

<sup>9</sup> Un lexique est disponible en annexe 3.

**Y Les recettes territoriales s'élèvent à 336 M€ (en hausse de + 69 M€ par rapport à 2024 soit +26 %).**

**a) Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Le produit DMTO<sup>10</sup>, basé sur le taux plafond de 5,0 % pour la part départementale sur l'ancien depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025, a été de 334 M€ (soit une hausse de + 72 M€ par rapport à 2024 et + 27 %). Suite aux deux années consécutives de forte baisse (- 43 % entre 2022 et 2024), et dans la continuité du dernier trimestre 2024, l'année 2025 a été placée sous le signe d'une reprise linéaire, chaque mois ayant présenté des variations positives (le plus souvent à deux chiffres) par rapport à l'année précédente. Ce rebond est la conséquence conjuguée du passage de 4,5 % à 5 % du taux de DMTO et de la hausse du nombre de transactions sur le territoire yvelinois (+ 24 %) et ce, dans un contexte favorable de stagnation des taux des crédits immobiliers.

**b) Le produit de la taxe d'aménagement (TA) est de 2,7 M€, en baisse de - 52 % (-2,9 M€) par rapport à 2024. Cette très forte diminution est la conséquence de la réforme sur les taxes d'urbanisme de la LFI 2021<sup>11</sup> repoussant la collecte de la taxe à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, les encaissements en ont ainsi été modifiés et de dysfonctionnements de gestion de la part de l'Etat reconnus par le Sénat dans son rapport .....**

**Le taux de la part départementale de la TA, fixé à 1,3 % depuis 2012<sup>12</sup>, a été, par délibération du 29 mars 2024, porté à compter de 2025 au taux de 2,5 %, soit au niveau des autres départements franciliens. Les premiers effets ne pourront cependant être constatés qu'en 2026 en raison des nouvelles modalités entrées en vigueur en septembre 2024.**

**o Les recettes de fiscalité reversées par l'État ont connu une progression de +24 M€ en 2024 pour s'élever à 792 M€. Cette augmentation est dû à la progression de la TSCA et au premier reversement du fonds de péréquation DMTO.**

**a) La taxe foncière sur les propriétés bâties remplacée par une fraction de TVA en 2021**

En application de la réforme fiscale initiée en LFI 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été remplacée à partir de 2021 par une fraction de TVA.

La recette a été déterminée en 2021 par la formule du produit garanti par l'État auquel a été appliqué le taux de TFPB 2019 (12,58 %) tel que défini par l'article 16 de la LFI 2020<sup>13</sup>.

La fraction de TVA perçue par le Département a été de 395 M€ pour 2025, en hausse de +2,1 M€ comparé à 2024, en raison de l'ajustement du produit de la TVA nationale 2024 à + 1,1 % (au lieu des 0,8 % prévu initialement) et **du gel du produit de la TVA nationale 2025 décidé unilatéralement par l'État dans la LFI 2025.**

**b) La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) remplacée par une fraction de TVA en 2023**

En application de la réforme fiscale adoptée en LFI 2023, la CVAE a également été remplacée à partir de 2023 par une fraction de TVA.

La recette déterminée en 2023 est composée de deux parts :

- Une part fixe correspondant au droit à compensation (moyenne de CVAE 2020-2023, y compris compensations). Cette part fixe est garantie, même pour le cas où le montant de TVA national serait inférieur à celui de 2022.
- Une part variable à compter de 2023 correspondants à la dynamique de la TVA.

---

<sup>10</sup> Les DMTO correspondent aux impôts indirects (droits d'enregistrement et taxe sur la publicité foncière) auxquels sont soumises les ventes de biens immobiliers. Ils sont dus par l'acquéreur au moment de la signature de l'acte authentique de vente chez le notaire et le taux varie selon que le bien soit ancien ou neuf (taux réduit).

<sup>11</sup> Article 155

1. <sup>12</sup> Le Conseil départemental a délibéré le 29/03/2024 pour une modification du taux à 2,5%, applicable à compter de 2025.

<sup>13</sup> Modifié par l'article 75 de la LFI 2021 quant à l'année de référence.

La fraction de TVA perçue par le Département a été de 125,1 M€ pour 2025, en hausse de 0,7 M€ comparé à 2024, pour les mêmes raisons qu'évoquées pour la TFPB.

Le produit de la TSCA<sup>14</sup>, destiné à assurer la compensation au titre des transferts de compétences opérés dans le cadre de la loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL)<sup>15</sup> et des charges relatives au SDIS<sup>16</sup>, est en hausse de 9,2 % (+ 9 M€) par rapport à 2024 pour atteindre 102M€.

Le produit de l'accise sur l'électricité s'élève à 14 M€ pour 2025, en diminution de -3,3 % comparé à 2024. Cette baisse relève du changement de mode gestion initié par la LFI 2021. En 2024 le Département avait bénéficié d'un fonds annuel mensualisé (15 M€) auquel **a été appliqué l'inflation 2024 (+1,8%) et la variation de - 5,0 % sur la consommation électrique constatée sur le territoire yvelinois entre 2022 et 2023.**

**c) Les autres recettes fiscales comprennent :**

- Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)<sup>17</sup> qui s'établit à 10,7 M€ en 2025, en hausse + 8,4 % (+0,8 M€) par rapport à 2024<sup>18</sup> ;
- Le produit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)<sup>19</sup> pour 2,9 M€, en hausse de +0,3 M€ par rapport à 2024, qui concerne essentiellement les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie et des télécommunications. En 2025, 86 % de cette ressource provient des stations radioélectriques de téléphonie mobile ;
- La part « complémentaire » de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques (TICPE)<sup>20</sup> qui atteint 11,4 M€, soit un niveau identique comparé à 2024.

---

<sup>14</sup> Taxe due pour toutes les conventions conclues avec une société d'assurances. Le tarif de la taxe varie selon le type de contrat d'assurance.

<sup>15</sup> Article 52 de la loi n°2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005, soit notamment le développement économique, la formation professionnelle, le tourisme, le logement, les routes, les personnels des collèges, les transports ainsi que l'action sociale hors allocations individuelles de solidarité (AIS).

<sup>16</sup> Article 53 de la loi n°2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005.

<sup>17</sup> Article 42 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et dont l'objectif était d'assurer aux départements une ressource pour financer les allocations individuelles de solidarité (AIS).

<sup>18</sup> Part État des frais de gestion de la taxe foncière dénommée « Dispositif de Compensation Péréquée » aux départements.

<sup>19</sup> Article 2-3 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

<sup>20</sup> La taxe porte sur les produits pétroliers lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en tant que carburant ou combustible de chauffage.

## Les recettes d'exploitation

Les « recettes d'exploitation » encaissées en 2025 sont en baisse de - 25 M€ comparé à 2024, compte tenu principalement de la diminution des reprises de provision de - 37 M€.

Pour 2025, elles se présentent comme suit :

en M€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2025/ CA 2024 en M€	CA 2025/ CA 2024 en %
<b>Dotations de compensation :</b>	110,3	114,8	120,9	6,1	5,3%
dont RSA-RMI	60,5	60,4	61,1	0,6	1,0%
dont APA	31,9	35,3	39,1	3,8	10,8%
dont PCH	17,9	19,1	20,8	1,7	8,6%
<b>Atténuation de charges</b>	1,5	3,4	1,5	-1,9	-56,9%
<b>Autres produits de gestion courante</b>	22,4	36,3	38,5	2,2	6,1%
<b>Produits des services, du domaine</b>	20,7	16,8	18,7	1,9	11,0%
dont C'Midy	13,2	12,1	11,3	-0,8	-6,7%
<b>Autres recettes</b>	33,0	82,7	49,1	-33,5	-40,5%
Dont cessions	0,4	1,0	7,2	6,2	602,9%
Dont reprise de provisions	0,9	42,9	6,2	-36,7	-85,6%
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>187,9</b>	<b>254,0</b>	<b>228,7</b>	<b>-25,3</b>	<b>-10,0%</b>

- **Les compensations des transferts des allocations individuelles de solidarité<sup>21</sup> (AIS)** ont connu une hausse de + 5 % par rapport à 2024, mais qui restent toujours insuffisantes au regard de l'accroissement des dépenses correspondantes, augmentant d'autant plus le reste à charge sur les AIS pour le Département ;
- **Les atténuations de charges** concernent les remboursements de frais de personnel (rémunération, charges de sécurité sociale et charges sociales) travaillant dans d'autres collectivités. Elles sont marquées par une baisse de -1,9 M€ en raison de la non-reconduction en 2025 des prestations concernant le Groupement de Coopération Sociale et médicosocial (GCSMS) AVENY'R et des téléconseillers de la Mission Relations aux Usagers (MRU) travaillant pour le compte du CD92 ;
- **Les autres produits de gestion courante encaissés** en 2025 sont de 39 M€, en hausse de + 6 % par rapport à 2024. Outre les produits de gestion courante, ils regroupent également les produits du domaine et des services. Ils incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public (+ 0,8 M€), les remboursements de travaux ou d'études effectués pour le compte des communes, la participation du personnel aux chèques restaurant et divers recouvrements et **recupérations sur successions et bénéficiaires** provenant du secteur social **(+ 5,2 M€)**. La hausse s'explique notamment par une stratégie d'émission systématique des titres de recette pour les récupérations sur successions et bénéficiaires afin d'optimiser les chances de récupérations pour le département. Ce changement de mode de gestion entraîne une hausse des recettes comptabilisée mais pourra donner lieu à une hausse des annulations de titres en dépense ;

<sup>21</sup> Les recettes de l'APA et de la PCH sont calculées par la CNSA sur la base de différents indicateurs. Les acomptes sont versés en douzième sur la base de 90 % de la dotation prévisionnelle. Le solde n'est connu qu'en année N+1.

Pour le RSA, la recette est fixe et n'évolue pas, ou peu, si ce n'est à la baisse. Depuis 2019, la dotation de la CNSA pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) n'est plus perçue par le Département mais directement par la MDPH afin de simplifier la gestion en évitant un flux de dépenses et de recettes équivalents sur le budget départemental.

- **Le remboursement au Département des salaires des agents techniques des collèges (ATC)** mis à disposition de C'MIDY est en recul de -6,7 % soit -1 M€ en raison de la diminution du nombre d'agents impliquant des remboursements moins élevés ;
- **Les autres recettes apparaissent en forte baisse (- 40 %)** en raison de la mobilisation en 2024 de leviers techniques voués à compenser la crise des ressources. Ces diminutions concernent notamment - 37 M€ de reprises de provision et - 4,6 M€ liés à la dotation ponctuelle sur le « Bouclier tarifaire », non reconduit en 2025.

### *Les dotations de l'État*

#### Stabilisation relative des dotations de l'État

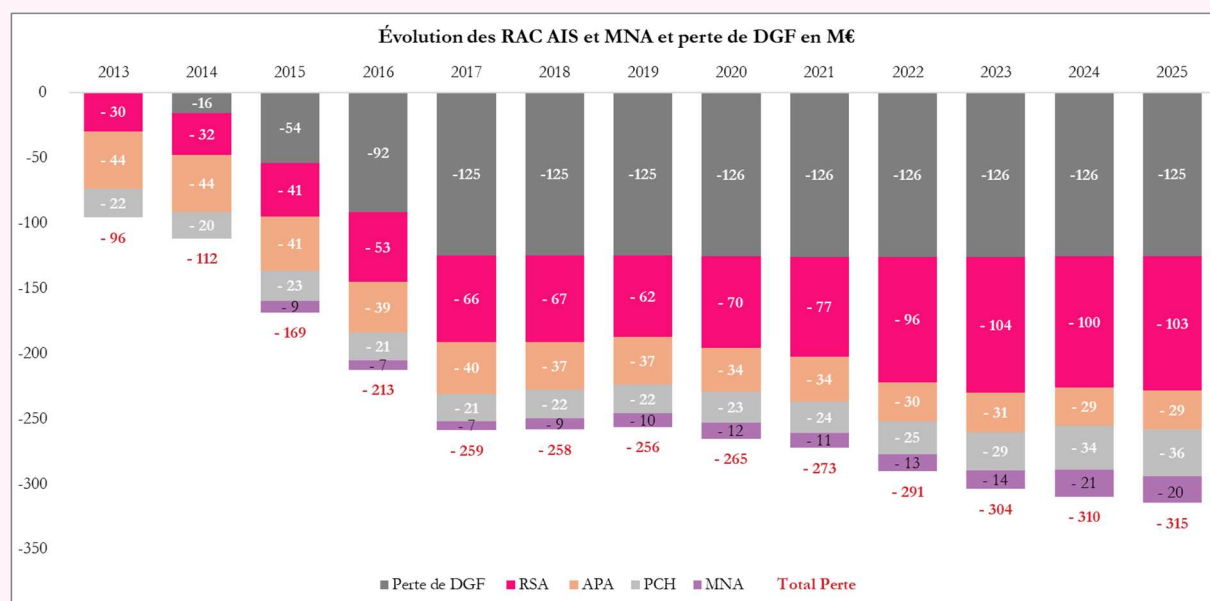
Au terme l'année 2025 et pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, les concours versés par l'État aux collectivités locales sont marqués par une relative stabilisation à -0,2 M€ (-0,5 %). **Ils sont toujours à un très faible niveau et ne représentent que 2,4 % des recettes de fonctionnement.**

- La DGF du Département est en hausse de + 2,2 % et s'établit à 19,7 M€ après avoir baissé au cours des dernières années de 125 M€ par rapport à 2013 (- 86 %), le Département n'est désormais plus éligible qu'à la Dotation de Péréquation Urbaine depuis 2022 ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est quant à elle en recul de - 10 % en 2025, et s'établit à 6,2 M€. Cette dotation fait partie du périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe globale de transferts de l'État vers les collectivités territoriales, tels que prévus par la Loi de Finances initiale 2025 ;
- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est stabilisée à 4,4 M€.

en M€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2025/ CA 2024 en M€	CA 2025/ CA 2024 en %
DGF	19,1	19,3	19,7	0,4	2,2%
DCRTP	7,3	6,9	6,2	-0,7	-10,0%
DGD	4,4	4,4	4,4	0,0	0,0%
Compensations fiscales	2,5	2,5	2,5	0,0	-0,3%
FCTVA	0,3	0,4	0,5	0,1	28,9%
<b>Dotations et participations</b>	<b>33,6</b>	<b>33,5</b>	<b>33,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5%</b>

## ZOOM sur la perte de Dotation globale de fonctionnement (DGF), et lien avec la hausse du reste à charge des aides individuelles de solidarité (AIS)

Le financement des AIS est partiellement assuré par l'État au travers de recettes versées aux départements et prélèvements de péréquation. Si les AIS regroupent les dépenses liées à l'autonomie, le handicap et l'insertion, la quatrième composante essentielle de l'action sociale départementale est la protection de l'enfance. Elle a vocation à être intégrée dans le calcul des restes à charges (notamment les dépenses liées aux mineurs non accompagnés qui relèvent d'une dépense nationale).



Malgré quelques mesures de compensation prises sur la période 2013 à 2025, le Département a dû mobiliser ses ressources pour couvrir 1,8 Md€ des dépenses sociales non compensées par l'État sur un total de dépenses AIS de 3,0 Mds€ (soit 60 %).

Parallèlement à cette situation, l'État a réduit significativement sur la période 2013-2025 ses dotations dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), occasionnant une perte de ressources de plus d'1,2 Md€.

Sur la même période, se conjuguent ainsi la très forte contraction de la DGF (-86 %) et l'accroissement répété des dépenses AIS (+ 55 %), avec une évolution du reste à charges AIS de 74 %, créant un effet de ciseau sur les équilibres financiers du département de 313 M€ en 2025.

## Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent des **ressources liées à l'emprunt** et celles liées aux différents **financements externes obtenus** sur projets et dans le cadre de dispositifs spécifiques.

**En matière d'emprunt**, en 2025, le Département a conclu trois contrats de prêts pour un montant total de 150 M€, à l'issue d'une unique consultation menée après le vote du budget en avril dont le détail est mentionné ci-après :

Banque	Montant Emprunté	Durée	Date Signature	Indexation	Taux signé	Taux calculé	Taux ou marge moyen à date
CDC	100 M€	25 ans	28/04/2025	Livret A	2,40% + 040%	2,80%	3,50%
Crédit Agricole	30 M€	20 ans	17/06/2025	TF	3,41%		3,50%
Banque Postale	20 M€	20 ans	17/04/2025	TF	3,46%		3,50%
<b>Total 2025</b>	<b>150 M€</b>						

Taux ou marge moyen à date : sources observatoires de financement des collectivités par Finance Active ou Orféor

Cette consultation a permis la signature de 2 contrats à taux fixe :

- 📌 Le premier avec le Crédit Agricole pour 30 M€ à 3,41% sur 20 ans
- 📌 Le second avec la Banque Postale pour 20 M€ à 3,46% également sur 20 ans

Lors de cette consultation, la recherche des meilleures solutions de financement a permis de dégager une solution de financement exceptionnellement intéressante par son index et son mode de fonctionnement :

- 📌 Le contrat de la Banque des Territoires (BDT) est indexé sur le Livret A associé à une marge de 0,40 %, actuellement saluée par les observateurs car elle est particulièrement intéressante dans le contexte actuel, y compris malgré les inconvénients que peut recouvrir cette solution de financement liés aux aléas sur la formule de calcul qui échappe aux logiques de marché,
- 📌 En effet, le taux du Livret A à 1,5 % à ce jour fait apparaître un taux payé de 1,90% par an, contre un taux moyen de 3,88% sur un taux fixe à 25 ans, soit près de 200 points de base de mieux,
- 📌 Ce contrat est adossé à une autorisation de programme qui porte sur le projet EOLE et en reprend toute l'antériorité de financement soit 325 M€,
- 📌 Les termes conclus sur ce contrat permettent une phase de mobilisation de 2 ans,
- 📌 100 M€ ont été mobilisés en avril 2025, laissant ainsi la souplesse au Département de mobiliser les 225 M€ restants à discrétion, jusqu'à la date limite établie à avril 2027.

Il est à noter que depuis juillet 2025, la marge associée à ce type de contrats commercialisés par la BDT a été augmentée à 0,50 % confirmant ainsi le caractère avantageux du contrat signé.

Les recettes d'équipement se répartissent comme suit :

en M€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2025/ CA 2024 en M€	CA 2025/ CA 2024 en %
<b>Subventions</b>	15,4	25,6	22,5	-3,1	-12,1%
dont Subvention de la Région	4,5	3,9	9,4	5,5	142,1%
<b>FCTVA</b>	19,0	26,6	35,3	8,7	32,6%
<b>Dotations</b>	10,5	8,3	10,7	2,4	29,0%
dont DDEC	7,2	7,2	7,2	0,0	0,0%
<b>Autres recettes</b>	3,3	15,6	37,0	21,5	137,7%
dont Subventions d'équipement	0,2	0,0	27,1	27,1	
dont Prêts et avances remboursables	0,0	10,3	0,6	-9,7	-94,7%
dont Opérations pour compte de tiers	0,3	4,5	7,1	2,6	57,6%
<b>Recettes d'investissement (hors emprunt)</b>	<b>48,2</b>	<b>76,1</b>	<b>105,6</b>	<b>29,4</b>	<b>38,7%</b>

- ❶ Le FCTVA s'élève à 35 M€, en hausse de **+9 M€** par rapport à 2024. L'écart s'explique par une hausse marginale de 3 M€ du FCTVA liés aux investissements du département mais également par les rétrocessions de l'avance sur FCTVA de SYN des exercices 2022 et 2023 pour 5 M€ .
- ❷ Les **subventions** (rattachées à des actifs amortissables) et **dotations** sont globalement en baisse de - 1 M€ par rapport à 2024 (- 2 %) et concernent les recettes liées au Diffuseur A 86 à Vélizy (- 9 M€) et au FEDER (-2 M€). Ces deux diminutions sont en partie compensées par les hausses des subventions de la Région (+4 M€), des subventions liées aux travaux routiers sur le territoire (+ 1 M€) ainsi que les deux écritures techniques liées au FS2I (+3 M€) et les deux dotations de l'État que sont le Fonds vert et la DSID (+2 M€).
- ❸ Les opérations de compte de tiers comprennent uniquement les participations des communes pour l'entretien du patrimoine rural.
- ❹ Les autres recettes sont marquées par deux subventions d'équipement : une rétrocession de trésorerie de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) au titre du fonds de l'Action Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines (AFDEY) pour 25 M€ et la restitution de subvention de l'Institut Parasport Santé (IPS) pour 2 M€.

Les dépenses réelles d'investissement 2025, hors dette de 328,4 M€, ont été financées par 72,7 M€ d'épargne nette, 105,6 M€ de recettes d'équipement, ainsi que par 150 M€ d'emprunt nouveau, soit une capacité de financement totale de 328,4 M€.

### 3. Péréquation

Bien que les Yvelines conservent un des plus faibles niveaux de ressources avec 946 € de recettes de fonctionnement par habitant, pour une moyenne nationale qui s'établissait à 1 334 €<sup>22</sup> en 2024, le

<sup>22</sup> Ratio DGCL (sont exclus les atténuations de charges et produit, les produits de cession et produits exceptionnels).

## Département demeure l'un des principaux contributeurs aux différents fonds de péréquation<sup>23</sup> mis en place par l'État.

- Après les -14 % constatés en 2023 et les - 23 % en 2024, le Département enregistre en 2025 une troisième année consécutive de baisse de ses dépenses de péréquation avec - 12 %, en raison principalement d'une nouvelle diminution de ses produits DMTO (entre 2023 et 2024) plus importante encore qu'au niveau national.

**Le Département des Yvelines est un contributeur net à l'ensemble des dispositifs de péréquation**, qui se composent depuis 2023 de trois fonds : le Fonds globalisé (regroupant les 3 anciens fonds de péréquation liés aux DMTO<sup>24</sup>), le Fonds de Solidarité pour les Départements de la Région Ile-de-France<sup>25</sup> (FSDRIF) en fonctionnement et, depuis 2019, du Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) en investissement.

**Pour rappel, en 2023, la suppression de la CVAE versée aux départements a entraîné de fait celle du Fonds de péréquation CVAE<sup>26</sup>.**

en M€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2025/ CA 2024 en M€	CA 2025/ CA 2024 en %
Total Prélèvements de péréquation d'investissement	27,8	27,7	0,0	-27,7	-100,0%
Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I)	27,8	27,7	0,0	-27,7	-100%
Total Prélèvements de péréquation de fonctionnement	65,1	50,2	44,1	-6,0	-12,0%
Fonds globalisé DMTO	61,0	46,0	40,4	-5,6	-12,2%
Fonds solidarité IDF (FSDRIF)	4,2	4,2	3,7	-0,4	-10,4%

L'année 2025 affiche une baisse des contributions du Département en fonctionnement du fait d'un nouveau recul sur le fonds globalisé DMTO, avec une diminution globale de - 12 %.

- La contribution au Fonds globalisé DMTO s'est élevée à 40 M€ (- 6 M€ par rapport à 2024). Cette diminution s'explique d'une part par la diminution des DMTO entre 2023 et 2024 et d'autre part par la baisse de - 17 % du montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement 2024 alors que dans le même temps l'enveloppe nationale ne reculait que de - 13 %.
- Le prélèvement au profit du **FSDRIF<sup>27</sup> est en repli à 3,7 M€** comparé à 2024.
- La contribution au FS2I<sup>28</sup>, établie à 27,7 M€ en 2024, a été gelée en 2025** en raison des conditions économiques défavorables.

<sup>23</sup> La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a érigé la péréquation, mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales, en objectif de valeur constitutionnelle : "La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales" (article 72-2).

<sup>24</sup> Créé par la LFi 2020, ce fonds fusionne les prélèvements opérés au titre des 3 fonds de péréquation assis sur les DMTO : le fonds national de péréquation des DMTO (FPDMTO), le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID).

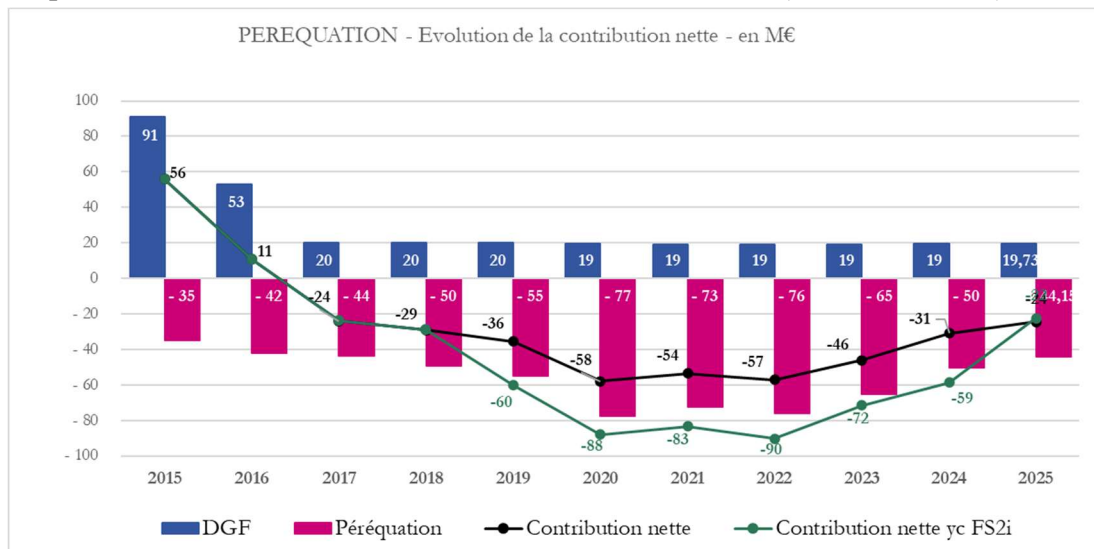
<sup>25</sup> Le FSDRIF a été créé par la LFi 2014 pour corriger l'inégale répartition de richesse fiscale et de charges des départements d'Ile-de-France. Il est défini à l'article L. 3335-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

<sup>26</sup> Le fonds CVAE a été créé par la LFi 2013 afin de redistribuer entre les Départements une fraction de leurs CVAE pour réduire les écarts de ressources fiscales. Il est régi par l'article L. 3335-1 du CGCT.

<sup>27</sup> Les ressources globales du FSDRIF sont fixées à 60 millions d'euros. Le mécanisme repose sur un indice synthétique de ressources et de charges des départements d'Ile-de-France reposant sur le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant, la proportion de bénéficiaires du RSA et la proportion des bénéficiaires des aides au logement.

<sup>28</sup> Dispositif de solidarité territoriale créé en 2019 afin de donner à l'interdépartementalité francilienne des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre des infrastructures essentielles pour le développement territorial et le service aux populations.

En 2025, en cumulant DGF et péréquation, la contribution nette du Département, qui contribue plus qu'il ne reçoit pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, atteint 24 M€ (vs 31 M€ en 2024).



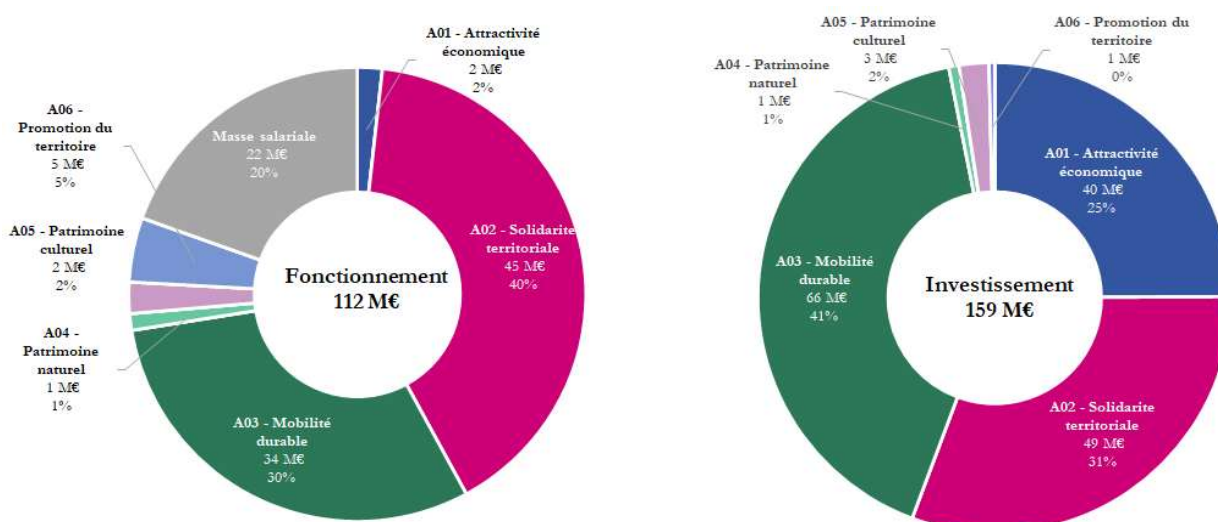
## 4. Présentation des dépenses par missions du Département

### Mission A - Attractivité territoriale

#### Chiffres clés :

- **Les transports en commun : 758 521 déplacements** en 2023
- Nombre de kilomètres entretenus : **1 577 km de routes départementales** et **350 km de pistes cyclables**
- **Le lancement du Service public de la rénovation de l'habitat - Pacte territorial : accompagner sur 3 ans 6000 ménages** pour la rénovation énergétique de leur logement et 1 200 ménages pour l'adaptation des logements pour prévenir la perte d'autonomie
- **Aides aux Communes : estimation de 138 dossiers** à traiter sur 2025

Pour 2025, les dépenses consacrées à l'attractivité territoriale se sont élevées à 271 M€ (112 M€ en fonctionnement et 159 M€ en investissement), se répartissant ainsi :



Les crédits de **fonctionnement** de la mission A relèvent essentiellement de la péréquation, de la contribution du Département à Ile-de-France Mobilités et des partenariats ou dispositifs culturels.

Les dépenses de fonctionnement de 90 M€ hors masse salariale sont en baisse de - 4 M€ par rapport à 2024 en raison de la diminution de la péréquation.

Fonctionnement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
A01 - Attractivité économique	2	2	-0,1	-3 %
A02 – Solidarité territoriale	51	45	-6,1	-12 %
<i>dont Péréquation</i>	50	44	-6,0	-12 %
A03 - Mobilité durable	30	34	3,6	12 %
A04 - Patrimoine naturel	1	1	0,0	0 %
A05 - Patrimoine culturel	2	2	0,1	6 %
A06 - Promotion du territoire	6	5	-1,3	-21 %
<b>TOTAL MISSION A</b>	<b>94</b>	<b>90</b>	<b>-3,8</b>	<b>-4 %</b>
Masse salariale	23	22	-0,9	-4 %
<b>TOTAL MISSION A avec MS</b>	<b>116</b>	<b>112</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4 %</b>

Les **investissements** consacrés à l'attractivité territoriale financent, en premier lieu, la mobilité durable avec les opérations de transports en commun et les aménagements de voirie. Ils sont également à destination de la solidarité territoriale grâce au soutien au bloc communal. Enfin, ils participent à l'attractivité économique au travers du soutien aux acteurs du développement et de la rénovation urbaine.

**Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 159 M€ et représentent ainsi 40 % des investissements réalisés par le Département.**

Investissement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
A01 - Attractivité économique	47	40	-6,8	-15 %
A02 - Solidarité territoriale	55	49	-6,5	-12 %
	<i>dont FS2I</i>	2	-26,2	-95 %
A03 - Mobilité durable	63	66	2,5	4 %
A04 - Patrimoine naturel	2	1	-0,9	-44 %
A05 - Patrimoine culturel	4	3	-1,1	-25 %
A06 - Promotion du territoire	1	1	-0,4	-40 %
<b>TOTAL MISSION A</b>	<b>173</b>	<b>159</b>	<b>-13,2</b>	<b>-8 %</b>

### ***A01 Attractivité économique***

Les dépenses en faveur de l'attractivité économique s'élèvent à 42 M€ au global par rapport à 49 M€ en 2024, ces dépenses sont principalement orientées vers l'investissement à hauteur de 40 M€.

Cette attractivité du territoire est mise en place au travers de projets de rénovation urbaine pour 15,6 M€. Les autres investissements au bénéfice du développement économiques sont notamment relatifs au soutien aux opérateurs avec l'accompagnement de la montée en puissance de la SEM Patrimoniale Yvelines Développement (9,5 M€ en Apport en Compte Courant d'Associés (ACCA) pour le projet IX Campus).

La promotion du territoire yvelinois se traduit également par :

- La contribution à la **mission archéologie** (0,6 M€), dont l'activité initialement intégrée à l'EPI 78-92 a été reprise en octobre 2023 par le Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Archéologie ;
- Le financement de la **SPL « Oxygène Factory »** aux Mureaux, avec la prise en charge par le Département de 0,2M€ de frais de fonctionnement pour la taxe foncière ;

### **ZOOM Anticipation Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines (AFDEY)**

Depuis 15 ans, l'AFDEY participe au développement économique du territoire par l'intermédiaire de son action foncière. Avec un stock d'actifs de près de 184 M€ à fin 2025, il permet d'agir sur les thématiques suivantes :

- **La création de réserve foncière** sur des secteurs stratégiques ;
- **L'appui au développement économique** (bail emphytéotique avec l'usine de PSA Poissy, portage des terrains Stellantis de Trappes...) ;
- **L'accompagnement des projets urbains structurants** dans une perspective de rééquilibrage habitat/emploi ;
- **Le portage stratégique des fonciers de l'EPAMSA** (ZAC Mantes Université, ZAC Mantes Innovaparc, Ecopôle, Eco-quartier Mantes-Rosny) ;

- **L'environnement et le développement durable** : cette nouvelle thématique doit permettre de démultiplier l'action foncière du Département en matière de renaturation de friches et de compensation environnementale (acquisition du Cœur Vert de la Boucle de Chanteloup).

Dans le contexte financier actuel du Département, les excédents de trésorerie du fonds AFDEY sont remontés vers le Département à partir de 2025 et ses actifs non stratégiques sont cédés pour contribuer à la sécurisation financière du Département.

**Y La rénovation urbaine, avec 15,6 M€ d'investissement en 2025, constitue également un axe d'essor de l'attractivité économique du territoire** au travers de deux outils :

- Le **programme PYARU** (Plan Yvelinois d'Amorce de la Rénovation urbaine) lancé en 2017 **avec une AP de 40,6 M€** (dont 37,2 M€ réalisés à fin 2025) pour 40 opérations sous maîtrise d'ouvrage des communes et des EPCI. **En 2025, les investissements s'élèvent à 3 M€** ;
- Le programme **PRIOR Yvelines Rénovation Urbaine avec un volume d'AP de 302,6 M€** lancé en 2015. Cet appel à projet propose un appui opérationnel et financier aux collectivités qui projettent, sur 5 ans, de conduire des projets de rénovation urbaine (PRU) dans les quartiers prioritaires en politique de la ville (**12.7M€ réalisés en 2025**). Ce programme s'est achevé en 2022 avec 13 conventions totalisant 253 M€ d'investissements, qui seront versés dans les prochaines années. Un nouveau programme a été voté en décembre 2022 pour la période 2023-2027 (AP 100 M€).

**Y Second volet de la politique de la ville et autre volet essentiel de l'attractivité économique, le soutien de l'offre de logement représentant 11,7M€ d'investissements en 2025 (+3,1 M€ par rapport 2024), et comprenant :**

- **L'Office Foncier Solidaire des Yvelines (OFSY)**, dotation au capital social et foncier pour **2,5 M€ en 2025** ;
- Les conventions **PRIOR volet développement résidentiel pour 4,8 M€** (AP de 100 M€) ;
- **Le programme Yvelines Résidences (1,5 M€ en 2025)** dédié aux logements spécifiques (construction de logements étudiants, intergénérationnels, pour les jeunes actifs – AP de 20 M€) ;
- **Le plan d'appui aux communes carencées (2,2 M€ en 2025)** adopté en 2018 (AP de 29 M€) visant à favoriser l'activation de tous les leviers de création de logements sociaux pour atteindre les obligations triennales de production à horizon 2025 et au-delà ;
- **0,5 M€** dans le cadre du **dispositif RuralogY** qui finance des opérations de logements locatifs sociaux dans les communes rurales.

### **ZOOM GIP OFSY**

En 2021, le Département des Yvelines a créé, avec l'ESH Les Résidences et la SAEM Citallios, **l'Organisme Foncier Solidaire des Yvelines** afin de déployer massivement le bail réel solidaire (BRS) sur le territoire pour :

- **Soutenir l'effort de construction** dans les communes déficitaires et carencées au titre de la loi SRU ;
- **Favoriser la diversification programmatique** des grands projets d'aménagement d'intérêt départemental ;
- Et, de manière générale, **améliorer le parcours résidentiel** des classes moyennes yvelinoises.

Le bail réel solidaire, par le mécanisme de la dissociation foncier/bâti, permet de proposer une offre de logements en accession à **prix abordables, vendus 30 à 40 % moins cher** que les prix constatés sur le marché neuf local, à destination de ménages sous conditions de ressources.

Si le prix du terrain n'est pas refacturé à l'acquéreur final, celui-ci doit s'acquitter d'une **redevance foncière**, versée à l'OFSY, **permettant d'assurer l'amortissement financier de ses acquisitions** foncières à long terme (endettement auprès de différents bailleurs de fonds institutionnels tels que la Banque des Territoires ou Action Logement Services) **et l'autofinancement progressif de ses investissements**.

## A02 Solidarité territoriale

**94 M€ sont consacrés à la solidarité territoriale** par le Département en 2025 (49 M€ en investissement et 45 M€ en fonctionnement), soit une baisse de **- 13 M€** par rapport à 2024.

Y Le premier instrument de cette solidarité territoriale est la **solidarité interdépartementale** pour **46 M€**, via :

- **44 M€ au titre de la péréquation**, une baisse de -6 M€ par rapport à 2024 ;
- **1,5 M€** consacrés à l'Institut Parasport Santé (IPS) via le dispositif de **Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental (FS2I)**. 28 M€ en baisse de -26 M€ par rapport à 2024. Cette opération est purement technique : il s'agit en effet d'une subvention du FS2i à destination de l'Institut Parasport Santé (IPS). Le Département joue uniquement un rôle de « boîte aux lettres » : il reçoit les 1,5 M€ de subvention et les reverse intégralement à l'IPS. L'opération est donc neutre pour le Département

Y Avec **41,5 M€ réalisés en 2025**, les dispositifs contractuels d'aide aux communes du Département représentent la moitié des financements en faveur du bloc local :

- Pour les **communes et EPCI de plus de 25 000 habitants : 17M€** pour les Contrats de Territoire au travers de deux dispositifs :
  - **Les Contrats Yvelines Territoires** soutenant les projets structurants (15 M€ en 2025) ;
  - **Le plan d'aide exceptionnelle pour les projets d'équipement** (2 M€ en 2025).
- Pour les projets **d'équipement des communes entre 2 000 et 25 000 habitants : 19,1 M€** au travers de deux dispositifs votés fin 2019 (enveloppe de 100 M€ pour une durée de 3 ans) :
  - **Les contrats Proximité Yvelines +**, dispositifs en faveur des communes entre 2 000 et 15 000 habitants (7,7 M€ en 2025) ;
  - **Les contrats Développement Yvelines +** pour les communes de plus de 15 000 habitants (11,4 M€).

Ces contrats avaient pris le relais des deux anciens dispositifs qui se sont respectivement terminés en 2016 et 2019 : les Contrats Départementaux et le Départemental Equipement (0,5 M€ en 2025) dont certaines opérations restent en cours de financement. Enfin, un nouveau dispositif communal a été voté en 2023 avec 1,6 M€ réalisés sur 2025.

- Pour les projets d'équipement **des communes rurales de moins de 2 000 habitants, les Contrats Ruraux** ont financé 3,6 M€ en 2025.
- Enfin, l'investissement au titre des **Contrats de Soutien aux Equipements Sportifs** avec **1,8 M€** d'investissement en 2025.

Y Les programmes d'ingénierie et de connaissance territoriale avec 1,7 M€ de financement départemental en 2025 sont également un outil efficace de la solidarité territoriale. Ils sont notamment constitués :

- Du financement de l'Agence départementale **IngénierY** (0,8 M€) pour l'aide aux communes de moins de 2 000 habitants. En valorisant les mises à disposition de personnel et de véhicules, **l'aide totale du Département à IngénierY s'élève à 1,5 M€, en baisse de -0,1 M€ par rapport à 2024**. Interlocuteur privilégié des élus locaux en zone rurale, l'Agence compte aujourd'hui 181 communes et 4 EPCI adhérents, soit plus de 95% des collectivités rurales concernées ;
- De l'aide à l'investissement et à l'ingénierie des communes fusionnées (1,5 M€) ;
- Des partenariats stratégiques, dont 80K€ de subventions au profit de SOLIHA et 40 K€ de subventions ADIL.

Y Dernier volet essentiel de la solidarité territoriale, le **soutien à l'offre de santé**, avec 22 opérations dont 13 sont finalisées à fin 2024, se poursuit avec **1,3 M€ d'investissement en 2025**.

Les autres aides départementales aux communes relevant de domaines d'intervention spécifiques du Département, figurent par ailleurs dans les politiques de mobilité durable, patrimoine naturel, patrimoine culturel et promotion du territoire.

### A03 Mobilité durable

Avec **65,7 M€ d'investissement** en 2025, ce domaine d'intervention mobilise **16,6 % du budget d'investissement départemental**, auxquels s'ajoutent **33,7 M€ de fonctionnement**, portant **le total de cette politique à 99,4 M€** :

- ❶ **44,2 M€ concernent l'entretien et la modernisation de la voirie départementale**, avec :
  - **8,3 M€ en contribution de fonctionnement pour le SMO seine et yvelines VOIRIE** qui assure l'entretien des routes départementales, contribution qui augmente de 20% par rapport à 2024 ;
  - **35,9 M€ en investissement consacrés principalement** :
    - **Aux opérations routières importantes pour 23,8 M€** dont les principales en 2025 sont :
      - Le diffuseur sur l'A86 à Vélizy : 13,7 M€
      - Le prolongement du boulevard de l'Europe à Poissy RD 30 : 1,6 M€ ;
      - RD65 Requalification Mantes-la-Ville : 2,9 M€
      - Le pont de la RD 30 à Achères : 3,2 M€.
    - **Aux acquisitions foncières, à hauteur de 0,05 M€**, correspondant aux parcelles nécessaires pour l'opération Boulevard de l'Europe à Poissy ;
    - **Au programme récurrent d'entretien des routes départementales pour 12 M€ contre 9,9 M€ en 2024.**

Ces projets font l'objet de recettes à hauteur de 11,7 M€, en grande partie pour les travaux du diffuseur A86 (7 M€). Les subventions reçues pour l'aménagement de la RD30 à Plaisir sont de 1 M€ ;

- ❷ **L'aide à la mobilité s'inscrit également dans la politique de mobilité durable par l'intermédiaire du soutien aux communes**. Avec **16,2 M€ d'investissements**, en hausse de 86 % par rapport à 2024, ce secteur est porté par les dispositifs suivants :
  - Les programmes triennaux d'aide à la remise en état de voies communales pour 10,8 M€ en 2025, consacrés au solde du programme 2020-2026 et aux engagements pris sur le nouveau programme 2020-2023 ;
  - Les programmes de lutte contre l'insécurité routière pour 0,8M € ;
  - Les programmes d'aide à la remise en état des voies communales 0,09 M€
  - Le programme volets routiers des Contrat Plan État/Région concernant la RN10 à Trappes 4,5 M€
  - Le projet MOBILITY pour 0,02 M€.
- ❸ **34,3 M€ pour les transports en commun** en hausse de 9,6% par rapport à 2024 avec :
  - La politique d'investissement pour les grands projets à hauteur de **9,6 M€**, principalement pour le **Tram 13 express (7,3 M€)**, et **EOLE pour (2 M€)**
  - La participation en fonctionnement au profit d'**Ile-de-France Mobilités** à hauteur de **24,7 M€** ;
  - Solde des subventions pour le Tramway T6 à Viroflay 1,5 M€ (recette).
- ❹ L'investissement en matière de **circulation douce** s'élève à **2,3 M€**, en baisse de 1,4 M€. Ces dépenses comprennent 0,1 M€ pour le développement des voies cyclables sur RD et 2,2 M€ d'aide aux communes dans ce domaine.

Les recettes pour ce programme s'élèvent à 1 M€.

Enfin, le financement des **centres routiers** s'élève à **1,7 M€**, ces dépenses correspondant au renouvellement du parc de matériel pour 1,4 M€, aux travaux d'aménagement et l'entretien des centres routiers à hauteur de 0,3 M€. Elles sont en baisse de 2 M€ principalement en raison de la fin des travaux de renouvellement des hangars de St Cyr l'Ecole (0,6 M€) et de l'absence d'acquisition d'engins cette année pour l'EPI (1,1 M€).

#### ZOOM SMO Seine et Yvelines Voirie (SYV)

- Ce syndicat mixte ouvert, créé en octobre 2024, exerce les missions de **gestion de la voirie** auparavant confiées à l'EPI 78/92 depuis le 1er janvier 2025 ;
- En 2026 lancement du budget rattaché "**prestations aux communes**". Cette offre aux communes est développée dans le cadre d'une politique départementale de soutien au bloc communal.

### A04 Patrimoine naturel

Les dépenses en faveur de la **politique de préservation du patrimoine naturel** se sont élevées à **2,4 M€** en 2025.

Ces crédits ont concerné pour 1,5 M€ la stratégie des **espaces naturels sensibles** avec notamment :

- 0,8 M€ pour l'entretien et l'aménagement des sites départementaux en matière d'espaces naturels sensibles, ainsi que le site du Parc du peuple de l'Herbe ;
- 0,7M€ pour la contribution à l'opérateur Seine Yveline Environnement, à l'aménagement et à la gestion de la Plaine de Chanteloup et du site de Montesson AgrY Parc.

Les autres crédits dédiés au patrimoine naturel ont concerné :

- Le **patrimoine hydraulique** (0,2 M€), avec notamment les soldes de 45 opérations en cours du Schéma Départemental de l'Eau et en faveur de l'aménagement des berges de Seine ;
- Le **financement du CAUE** au titre de la Taxe d'Aménagement (0,6 M€) ;
- L'**accompagnement de la politique Développement Durable du Département** (0,1 M€).

#### ZOOM GIP Seine et Yvelines Environnement

En 2018, le Département des Yvelines a été la première collectivité de France à créer un opérateur de compensation des atteintes à la biodiversité : le **GIP Seine et Yvelines Environnement**.

Ses principales missions sont d'accompagner :

- Les **maîtres d'ouvrage publics et privés** dans la mise en œuvre de l'ensemble de la séquence **Evitement / Réduction / Compensation** (ERC), ce qui implique de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la gestion de sous-traitants dans le cadre de travaux d'aménagements et/ou de gestion d'espaces naturels.
- Les **membres du GIP** dans le déploiement de leur **politique de développement durable**.

### A05 Patrimoine culturel

En 2025, le Département a consacré **6 M€** à la valorisation du patrimoine historique et culturel, dont **3 M€** en investissement (en baisse de - 1 M€ par rapport à 2024) et **3 M€** en fonctionnement.

Le soutien à la culture est globalement en augmentation et se traduit par le soutien aux dispositifs à rayonnement départemental, en lien avec une aide aux acteurs locaux en cours de transformation via le développement du **PASS+ 78/92** qui se poursuit sur les années 2025 et 2026 (cf. A06 Promotion du territoire et C03 Loisirs et mobilité des jeunes).

- ❖ **Le soutien aux bâtiments culturels est en hausse sur 2025 avec 2,8 M€ essentiellement pour :**
  - **Le partenariat avec le château de Versailles** (1,2 M€ en 2025) : Grille d'honneur et réaménagement jardin EPV.
  - **Le musée Maurice Denis** pour son fonctionnement avec une subvention d'équilibre stable de 1,4 M€ (augmentation de 0,1 M€) et pour ses investissements (0,07 M€).
- ❖ **Les crédits dédiés au soutien du patrimoine communal se sont élevés à 1,6 M€ (en baisse de - 1,3 M€) et concernent la sauvegarde du patrimoine historique, sous le pilotage de l'agence IngenierY.**
- ❖ Les dépenses réalisées pour les **archives départementales** se sont élevées à 1,4 M€ en baisse de - 0,1 M€ par rapport à 2024 notamment sur la numérisation (- 0,1 M€) et les travaux de conservation des collections (- 0,2 M€). Les différentes dépenses concernent :
  - Les opérations de numérisation des archives administratives ;
  - Les opérations de traitement archivistique et de conservation des collections ;
  - Les opérations de conditionnement et restauration des archives ;
  - Les opérations de numérisation, contrôle et retraitement.

### **A06 Promotion du territoire**

Les actions de promotion sportives et culturelles, de communication événementielle, et les relations publiques et institutionnelles se sont élevées à **5,7 M€ en 2025** (5,1 M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement). Ces crédits sont en baisse par rapport à 2024 de -23% en raison des financements des JO de Paris sur les crédits 2024 non reconduits en 2025 d'une part et du financement de l'offre culturelle dont le périmètre a été redéfini pour répondre à la contrainte budgétaire.

- ❖ Les crédits relatifs aux **partenariats sportifs** se sont élevés à **1,8 M€**, essentiellement sur la section de fonctionnement. Ces crédits affichent une baisse - 1,2 M€ par rapport à 2024 dont :
  - - 0,7 M€ sur les JO24 Terre de Jeux ;
  - - 0,2 M€ sur les îles de Loisirs,
  - - 0,1 M€ sur l'investissement aux sportifs d'avenir

A ces événements ponctuels s'ajoute la **reconduction des aides annuelles de fonctionnement** :

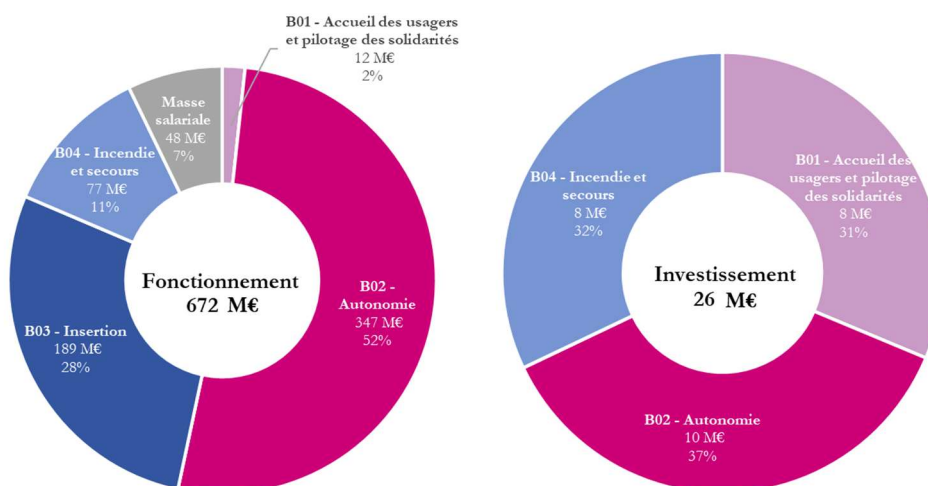
- **Aux clubs de sport fédéral ;**
  - **Aux comités départementaux et scolaires ;**
  - A la **participation au fonctionnement des trois îles de loisirs**, comme prévu statutairement pour près de 0,4 M€.
- ❖ Les dépenses en faveur de l'**offre culturelle** sont en baisse de -1,2 M€ en 2025 pour s'établir à 0,8 M€ (0,7 M€ en fonctionnement et 0,1M€ en investissement) dont :
    - - 0,2 M€ sur « les Yvelines font leur cinéma »,
    - - 0,2 M€ concernant la restauration des groupes sculptés,
    - - 0,4 M€ sur le Centre dramatique national Sartrouville
    - - 0,2 M€ sur les manifestations culturelles.
  - ❖ Les autres dépenses 2025 relatives à la promotion du territoire concernent :
    - La communication externe du Département et le soutien aux médias locaux pour 1,2 M€, en légère hausse (+ 5 %).

## **Mission B – Solidarité et services aux usagers**

**Chiffres clés :**

- Nombre de **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active** moyen 2025 : **23 478** (iso 2024)
- Nombre de **bénéficiaires Allocation Personnes âgées** moyen 2025 : **13 818** (-1,3% par rapport à 2024)
- Nombre de **bénéficiaires Prestation Compensation Handicap** moyen 2025 : **6 475** (+10,8 % par rapport à 2024)
- Nombre **d'interventions du SDIS** : **99 346** en 2025

Les crédits consacrés aux solidarités et aux services aux usagers s'élèvent à **698 M€** (672 M€ en fonctionnement et 26 M€ en investissement), se répartissant ainsi :



Fonctionnement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
B01 - Accueil des usagers et pilotage des solidarités	13	12	-1	-8 %
B02 - Autonomie	323	347	24	7 %
B03 - Insertion	184	189	5	3 %
<i>Dont contrats PEC (ex-CUI)</i>	4	5	0	9 %
B04 - Incendie et secours	79	77	-2	-3 %
<b>TOTAL MISSION B</b>	<b>598</b>	<b>624</b>	<b>26</b>	<b>4 %</b>
Masse salariale (hors PEC)	50	48	-2	-4 %
<b>TOTAL MISSION B avec MS</b>	<b>649</b>	<b>672</b>	<b>24</b>	<b>4 %</b>

Les dépenses consacrées à cette mission portent principalement sur les **Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)** : **Allocations Personnes Agées (APA)**, **Prestation Compensation Handicap (PCH)**, **Revenu de Solidarité Actif (RSA)**, sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Cette mission recouvre également le financement du service d'incendie et de secours (SDIS).

Les dépenses sociales de fonctionnement (hors masse salariale) s'élèvent à **624 M€** et augmentent de **+ 4 %** soit **+ 26 M€** par rapport à 2024.

**ZOOM Impact inflation sur les dépenses sociales**

L'augmentation des dépenses sociales est principalement liée à la hausse de bénéficiaires et aux mesures de revalorisations prises pour soutenir le secteur médico-social et les plus fragiles, avec principalement :

- La revalorisation des tarifs et l'augmentation du nombre de bénéficiaires **ASH** : + 19,3 M€
- La revalorisation des tarifs et l'augmentation du nombre de bénéficiaires sur **APA** et **PCH** : + 7,8 M€

- La revalorisation de l'allocation RSA de + 4,3 M€ dont :
  - 1,7 M€ lié à la revalorisation de + 1,7 % au 1er avril 2025
  - 2,6 M€ lié à la revalorisation de + 4,4 % au 1er avril 2024 (effet année pleine)

A noter que les dépenses sur ces dispositifs n'ont fait l'objet que d'une compensation très partielle en recettes par l'État (40 % en moyenne). Malgré ce contexte, le Département continue de mettre en œuvre toutes les mesures permettant de contenir cette évolution :

- La poursuite de la politique d'embauche de PEC (ex-CUI) malgré la baisse de l'aide de l'État ;
- Le développement de programmes financés par l'État dans une optique d'Insertion : France Travail, Pacte des solidarités ;
- L'optimisation du Programme Départemental d'Insertion dont la mise en œuvre est confiée à l'agence ActivitY' ;
- La politique de maintien des personnes âgées à leur domicile, dont la coordination est confiée à l'agence AutonomY.

Les dépenses de personnel, comprenant principalement les travailleurs sociaux des territoires (hors PEC et assistants familiaux), sont estimées à 48 M€ pour 2025 et diminuent par rapport à 2024.

Investissement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
B01 - Accueil des usagers et pilotage des solidarités	5	8	3	69 %
B02 - Autonomie	19	10	-10	-51 %
B03 - Insertion	0	0	0	n.s.
B04 - Incendie et secours	2	8	6	335 %
<b>TOTAL MISSION B</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

Les dépenses d'investissement pour cette mission restent stables en 2025 et s'élèvent à 26,1 M€.

### ***B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités***

Les crédits dédiés à cette politique s'élèvent à **20 M€ en 2025**, (12 M€ en fonctionnement et 8 M€ en investissement), avec notamment :

- **La gestion du patrimoine des bâtiments sociaux** pour **5,6 M€** dont 4,5 M€ de fonctionnement (fluides, maintenance, taxes, loyers et charges) et 1,1 M€ en investissement (interventions courantes).
- **L'aménagement, le renouvellement ou la construction de bâtiments sociaux** pour **3,5M€** (PMI à Aubergenville, MNA).
- **Les dépenses consacrées aux aides au logement pour 8 M€**, avec principalement :
  - Le **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**, permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester. Ce plan comprend notamment le financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement pour 2,1 M€ et le **FSL (Fonds Solidarité Logement)** pour 2,3 M€. En parallèle, une recette de 1,1 M€ correspondant à la contribution des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie et de la CAF est perçue en 2025 pour le FSL.
  - Le soutien départemental à la **rénovation énergétique**, avec 3,3 M€ d'investissement pour la poursuite du **programme « Habiter Mieux »**.
- **Concernant la solidarité internationale, le Département consacre 0,9 M€** (0,7 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement, en baisse de - 0,2 M€ par rapport à 2024) au profit de subventions aux associations et établissements de coopération décentralisée (0,7 M€) et de l'animation du réseau de coopération internationale portée par le groupement d'intérêt public « **Yvelines coopération internationale et développement** » (YCID) avec une contribution de 0,2 M€ (à laquelle s'ajoute une mise à disposition de personnel de 0,2 M€).

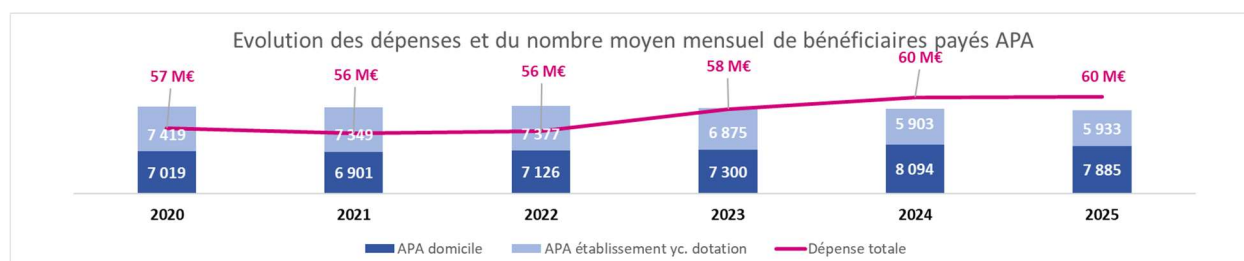
- Pour l'année 2025, 1,6 M€ de dépenses ont été consacrées aux familles en difficulté, comprenant :
  - 0,4 M€ d'aides aux partenaires dans le cadre des appels à projets lancés par les Territoires d'Action Départementale (TAD) ;
  - 0,6 M€ de fonds de secours sous forme de chèques multi-services, d'aides individuelles (ou d'aides à l'hébergement d'urgence) ;
  - 0,6 M€ dans le cadre de l'aide alimentaire et de l'accès aux droits et aux soins au profit d'associations.

## B02 Autonomie

**Le Département consacre 357 M€ à cette politique en 2025** comprenant notamment le financement de l'aide sociale à l'hébergement et aux services (194,9 M€) et le versement des Allocations Individuelles de Solidarité (128,5 M€). Cette politique intègre également le financement du GIP AutonomY (4,7 M€) et une enveloppe de subventions d'investissement consacrées à la construction, à la restructuration, à l'extension et à l'équipement d'établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées (7,8 M€).

Ces dépenses montrent la volonté du Département d'accompagner la transformation du secteur de l'aide à domicile avec les actions du GIP AutonomY. Sur le secteur de l'hébergement, le Département porte également des besoins grandissants pour accueillir les bénéficiaires à travers des dotations en augmentation et une politique d'investissements soutenue.

- En 2025, **89,0 M€** sont consacrés aux personnes âgées soit une baisse de - 9,6 % par rapport à 2024.
  - Les aides à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées en établissements et services (APA en établissement, aide sociale à l'hébergement des PA, forfait autonomie, aide à la vie partagée en habitats inclusifs) représentent la majorité des crédits alloués à cette politique, avec **40,3 M€**. Elle comprend :
    - La prestation APA en établissements avec **22,6 M€** en 2025, en baisse de - 4 % (- 0,9 M€) par rapport à 2024 ;
    - L'accueil des personnes âgées en établissements (Aide Sociale à l'Hébergement - ASH) et services à hauteur de **17,8 M€**, en baisse de - 10 % par rapport à 2024, incluant notamment des factures non parvenues au titre des années antérieures pour 7,8 M€ (stable par rapport 2024). La baisse est principalement liée à une diminution du nombre de bénéficiaires actifs (- 8,8 % par rapport à 2024 et - 16,9 % depuis 2023).
  - L'APA à domicile s'élève à **37,1 M€** en 2025, en hausse de +1,1 M€ par rapport à 2024 (+ 3,1 %), s'expliquant essentiellement par une hausse des aides versées aux Services d'Aide à Domicile (SAP) (+2,1 M€ soit +9 ,3 M€) associée à une diminution du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (- 1 M€, soit - 7,4 %).



- **4,2 M€** ont été investis dans la construction, la restructuration, l'extension ou l'équipement des établissements accueillants les personnes âgées, soit une baisse de - 5,4 M€ (décalage de certains projets, initialement prévus sur 2025, sur 2026).

- **D'autres mesures** de prévention et de maintien à domicile des personnes âgées sont également financées à hauteur de **2,7 M€** essentiellement via les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

### **ZOOM GIP Agence AutonomY**

**L'agence interdépartementale de l'autonomie**, dont l'activité a démarré en octobre 2021, a pour ambition de faire émerger des solutions innovantes dans le champ de l'autonomie et d'améliorer la qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile sur le territoire, afin de répondre à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux.

L'action de l'agence s'articule autour de trois axes :

- **Faire émerger les solutions de demain** : développer un espace numérique partagé, développer un bouquet de service et accompagner les usagers avec un interlocuteur unique ;
- **Faciliter le parcours de vie de la personne et transformer l'offre de services** : simplifier l'accès à l'information, aux droits et aux services, fournir des services personnalisés et adaptés aux besoins, mieux coordonner les interventions à domicile ;
- **Renforcer l'attractivité des métiers du prendre soin** : mieux faire connaître les métiers, accompagner les candidats à la formation, aider au recrutement.

Les actions de l'agence sont présentées sous la forme d'un **Programme Départemental de l'Autonomie (PDA 78/92)** pour la période 2025-2028.

Les recettes de l'agence sont essentiellement constituées des contributions des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine dont les montants correspondent aux activités transférées par chacun d'eux, ainsi qu'aux nouvelles activités mises en place en commun, financées à parts égales. Par ailleurs, l'Agence se mobilise dans la recherche d'autres financements externes pour financer une partie de ses missions : CNAS, ANAH (adaptation à l'habitat), France Travail, etc.

**Ainsi, en 2025, le soutien financier du Département des Yvelines au profit de l'agence s'élève à 4,9 M€ soit 4,7 M€ versés sous forme de contributions (4,3 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement) et 0,2 M€ sous forme de mise à disposition gracieuse de personnel (2,6 ETP).**

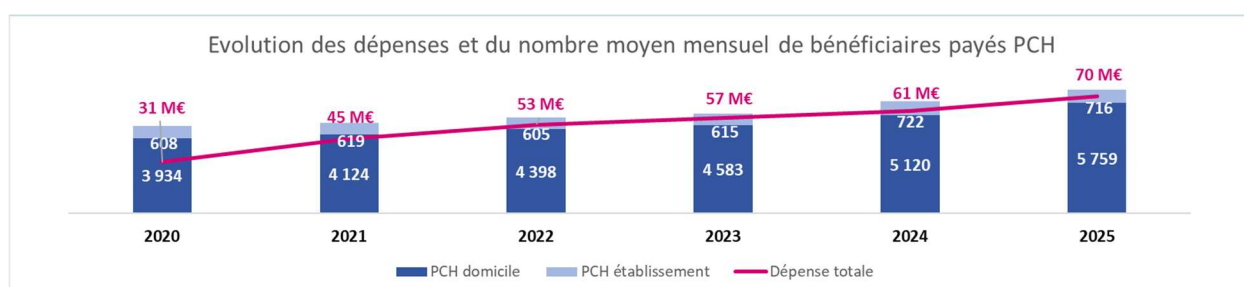
Concernant la politique des personnes âgées, **les recettes s'élèvent à 55 M€** en 2025 : 39,1 M€ de fonds de financement de l'APA, 8,4 M€ de financements complémentaires CNSA incluant la participation de la Conférence des Financeurs (2,9 M€) pour le financement des actions déléguées au GIP Autonomy, et 7,6 M€ de recettes usagers (principalement sur les récupérations sur succession).

**Y** Avec un total de **251 M€**, les dépenses au profit des personnes handicapées comprennent :

- **182,4 M€ pour l'hébergement des personnes handicapées en établissements** (Prestation de Compensation du Handicap - PCH, Allocation Compensation Tierce Personne - ACTP et Aide Sociale à l'Hébergement - ASH) avec :
  - **177,1 M€ au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement et des services**, en hausse de + 21,3 M€ soit + 13,7%, correspondant principalement à la hausse des effets prix et volume cumulés ainsi qu'au versement du Ségur pour les autres personnels (Volet 3) à destination des Foyers de Vie, Foyers d'Hébergement, Établissements d'Accueil Non Médicalisé et des services d'accueil de jour

(2 M€). A noter que le Ségur (Volet 3) a été compensé par une recette perçue à hauteur de 1,3 M€ pour 2025.

- **1,7 M€ de PCH en établissement** ;
- **3,6 M€ de projets d'investissement**, dont 1,5 M€ pour les premières tranches des travaux de restructuration et de l'extension du foyer de vie « La Montagne » de Maule ainsi que la restructuration du FAM « Delos » de Limay pour 2 M€ et de 0,1 M€ pour le FAM « Léopold Bellan » de Septeuil.
- **68,7 M€ pour le maintien des personnes handicapées à domicile, en progression de + 8,3 % par rapport à 2024.**
  - La **PCH à domicile et l'ACTP s'élèvent à 67,3 M€**, en hausse de + 13,2 % (+ 7,8 M€) par rapport à 2024, qui s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 12,5 %) ;
  - Le transport **pour personnes à mobilité réduite (PAM)** est financé à hauteur de **1,4 M€**.



Concernant la politique des personnes handicapées, les recettes s'élèvent à 38 M€, comprenant :

- 20,8 M€ de fonds de financement de la PCH,
- 9,1 M€ de récupérations sur successions,
- 3,1 M€ de compensation sur le Ségur de la Santé (volets 1, 2 et 3),
- 2 M€ de remboursement de l'Institut de Santé Parasport Connecté Synergie en investissement,
- 1,8 M€ de contributions des bénéficiaires,
- 0,7 M€ de participation CNSA sur les habitats inclusifs,
- 0,3 M€ de mandats annulés.

Cette politique **soutient également la mobilité du public PA/PH** avec le financement des **cartes de transports sénior Améthyste** (bénéficiaires non imposables) à hauteur de **5,9 M€**.

Enfin, la politique d'autonomie est portée sur le territoire par les **Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)**, guichets de proximité assurant l'accueil, l'orientation des publics âgés et handicapés, ainsi que l'évaluation des plans d'aide. Leur financement, pour **8,6 M€**, est en augmentation de + 0,3 M€ par rapport à 2024 (+ 3,4%).

Par ailleurs, **2,1 M€** sont consacrés dans cette politique au **soutien à l'offre de santé** avec notamment 1,4 M€ en investissement pour le soutien à la maison des femmes (0,8 M€) et aux hôpitaux (0,6 M€).

### **B03 Insertion**

Hors contrats PEC (ex-CUI), les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à **184 M€**, soit une hausse de + 5 M€ par rapport à 2024 et portent principalement sur le **versement de l'allocation RSA pour 175,6 M€**. Une recette à hauteur de 3,5 M€ est également perçue correspondant aux indus et amendes de plus de 3 mois transférées par la CAF. Ce montant s'explique par une politique de contrôle menée par la CAF impliquant des difficultés de recouvrement.

#### **ZOOM RSA**

**La dépense de RSA (175,6 M€) montre une hausse de + 4,7 M€ par rapport à 2024 (+ 2,7 %).**

L'effet revalorisation est estimé à 4,3 M€ avec :

- L'impact en année pleine de la **revalorisation de + 4,6% au 1<sup>er</sup> avril 2024**, soit un impact de + 2,6 M€ ;
- L'impact de le **revalorisation** annuelle de + 1,7% au 1<sup>er</sup> avril 2025, soit un impact estimé à + 1,7 M€.
- **Une stabilisation du nombre moyen d'allocataires RSA (aRSA)** aux alentours de 23 500.

On observe également une hausse des indus constatés (recouvrés par la CAF) impliquant une baisse de l'allocation versée (- 2,1 M€).

2025 est par ailleurs marquée par la mise en place de **la Solidarité à la Source** générant des retards de traitements des demandes et des rappels plus importants.



**Les actions suivantes se poursuivent afin de limiter la hausse des dépenses de RSA et de développer les cofinancements :**

- Poursuite et renforcement de l'intervention des coordonnateurs de parcours d'insertion professionnelle, via un financement FSE ;
- Expérimentation du projet France Travail sur le territoire de Saint Quentin visant un accompagnement rapproché des bénéficiaires du RSA (financement de l'état) ;
- Expérimentation du Pacte des Solidarités Volet Insertion avec un élargissement de l'expérimentation France Travail sur Terre d'Yvelines (financement de l'état) ;
- Essaimage auprès d'autres collectivités territoriales ou d'établissements publics du modèle PEC, largement mis en œuvre au sein du Département et qui favorise l'insertion des allocataires du RSA ;
- La mise en place d'un parcours spécifique et sécurisé pour les allocataires du RSA et la mise en corrélation avec les métiers en tension de l'aide à la personne dont le pilotage est assuré par l'agence ActivitY' ;
- Meilleur contrôle des obligations auxquelles les allocataires sont soumis en mettant en œuvre un plan de contrôle mensuel.

**ZOOM GIP Agence ActivitY'**

L'agence interdépartementale de l'insertion, dont l'activité a démarré en 2015, a pour objectif de favoriser la construction de solutions collectives pour les bénéficiaires RSA comme pour l'ensemble des

publics en situation d'exclusion socioprofessionnelle dont le Département est le principal partenaire opérationnel et financier.

Il a pour vocation de réunir au sein d'une seule entité l'ensemble des acteurs publics et privés yvelinois œuvrant dans le champ de l'insertion et de donner une impulsion nouvelle à la politique d'insertion départementale grâce à la mise en synergie des différentes compétences partenariales dans ce domaine.

L'action de l'agence s'articule autour de trois objectifs :

- **Ramener les publics en insertion vers l'emploi** par la levée des freins, l'accompagnement, la montée en compétence, la préparation et la (re)mise en emploi durable.
- **Répondre aux besoins de main d'œuvre** dans les filières dont l'activité est en progression et/ou qui rencontrent des difficultés de recrutement.
- **Proposer des solutions clé en main** pour permettre aux employeurs d'accroître leur Responsabilité sociétale dans les recrutements.

Les actions de l'agence sont présentées sous la forme d'un Programme Départemental de l'Insertion (PDI 78/92) accompagné d'un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) pour la période 2025-2028 permettant un pilotage stratégique et une régulation pour garantir une meilleure qualité de service, une gestion efficiente des ressources et une adaptation continue aux besoins des usagers dans le secteur de l'insertion professionnelle.

Les recettes de l'agence sont essentiellement constituées des contributions des Département des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

**Ainsi, en 2025, le soutien financier du Département des Yvelines au profit de l'agence s'élève à 8,4 M€ soit 7,9 M€ versés sous forme de contribution et 0,5 M€ sous forme de mise à disposition gracieuse de personnel (6,9 ETP).**

- ❶ **Par ailleurs, le Département poursuit son engagement en faveur des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence, ex-CUI) qui représentent une dépense de 4,7 M€ sur 2025, soit environ 204 ETP payés en moyenne sur l'année (353 contrats PEC),** répartis au sein des brigades vertes, des agents de maintenance des collèges et des agents d'accueil et de sécurité au sein de la Direction des Moyens Généraux.
- ❷ **Les autres dépenses d'insertion correspondent aux financements octroyés dans le cadre des avances du FSE, le Département étant Organisme Intermédiaire pour la gestion des fonds européens.** 0,4 M€ de recettes en provenance du FSE ont été perçues, en baisse de - 1,3 M€ avec la fin du projet REACT EU 2 mais 1 M€ de recettes sont attendues avec le nouveau projet FSE +.

#### **B04 Services d'incendie, secours et sécurité**

- ❶ **La contribution 2025 en fonctionnement est de 75,6 M€,** en baisse de 2M€ (ou en baisse de 1M€ hors effet JOP). Le niveau de contribution 2024 avait atteint un niveau exceptionnel. En effet, au regard de l'engagement du personnel du SDIS 78 dans l'organisation opérationnelle et la couverture départementale des jeux olympiques et paralympiques 2024, le Département a souhaité participer à hauteur de 1 M€ au versement de la « prime JO » au bénéfice des agents du SDIS 78.  
La subvention d'investissement totale 2025 est de 7,3 M€ dont 5 M€ au titre du report de la contribution d'investissement 2024. La subvention d'investissement au titre de 2025 est donc de 2,3 M€, dont 0,3 M€ lié à la transformation et adaptation de nouveaux sites à la suite de la fin de la mise à disposition du site Eagle, situé à Trappes qui représente une économie de loyer de 400 K€ / an pour le Département.
- ❷ Concernant les gendarmeries, les dépenses d'entretien des bâtiments à hauteur de 0,5 M€ et de taxes foncières à hauteur de 0,4 M€ soit **0,9 M€** en hausse de + 13 % par rapport à 2024.

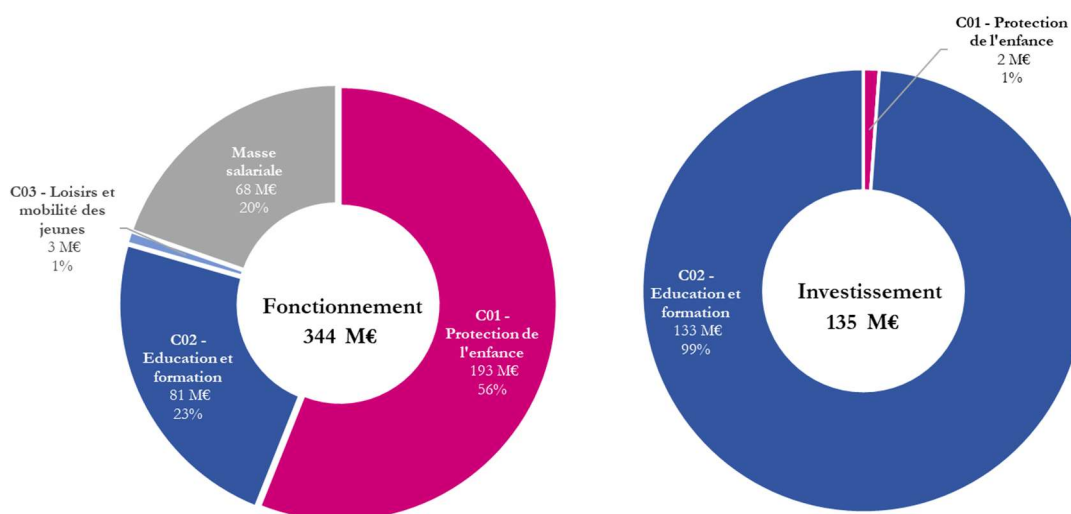
- Les investissements sont à hauteur de **1,0 M€** dont 0,5M€ pour les travaux de construction de la gendarmerie de Mantes-la-Jolie et 0,5 M€ de travaux d'aménagement et d'entretien.

## Mission C – Enfance et jeunesse

### Chiffres clés Enfance et jeunesse :

- Nombre **d'enfants protégés** moyen 2025 : **3 729** (+1% par rapport à 2024)
- Nombre de **MNA** moyen 2025 : **841** (-10% par rapport à 2024))
- Nombre de **collèges publics** : **115** avec des travaux de rénovation importants prévus sur 6 collèges
- Nombre de **collégiens yvelinois** : **83 095**
- Nombre de collégiens ayant utilisé le **PASS +** sur la campagne 2024-2025 : **32 770**
- Fréquentation des cantines **CMIDY** : **près de 6 millions de repas** servis en 2025 (-4,9% par rapport à 2024)

En 2025, les crédits consacrés à l'enfance et la jeunesse se sont élevés à **479 M€** (344 M€ en fonctionnement et 135 M€ en investissement), se répartissant ainsi :



Fonctionnement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
C01 - Protection de l'enfance	184	193	9	5 %
<i>Dont Assistants Familiaux</i>	14	14	0	0 %
C02 - Education et formation	84	81	-4	-5 %
C03 - Loisirs et mobilité des jeunes	8	3	-5	-62 %
<b>TOTAL MISSION C</b>	<b>276</b>	<b>276</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Masse salariale (hors Ass.Fam.)	69	68	-2	-2,2 %
<b>TOTAL MISSION C avec MS</b>	<b>346</b>	<b>344</b>	<b>-1</b>	<b>0 %</b>

Les dépenses réalisées en 2025 pour cette mission se sont élevées à **276,5 M€**, hors masse salariale, stables par rapport à 2024.

La masse salariale nécessaire à la réalisation de cette mission en 2025 s'est élevée à 68 M€, en baisse de - 2,2 % par rapport à 2024, principalement expliquée par certains départs non remplacés en lien avec le contexte financier contraint.

Investissement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
C01 - Protection de l'enfance	1	2	1	49 %
C02 - Education et formation	135	133	-2	-1 %
C03 - Loisirs et mobilité des jeunes	0	0	0	-100 %
<b>TOTAL MISSION C</b>	<b>136</b>	<b>135</b>	<b>-2</b>	<b>-1 %</b>

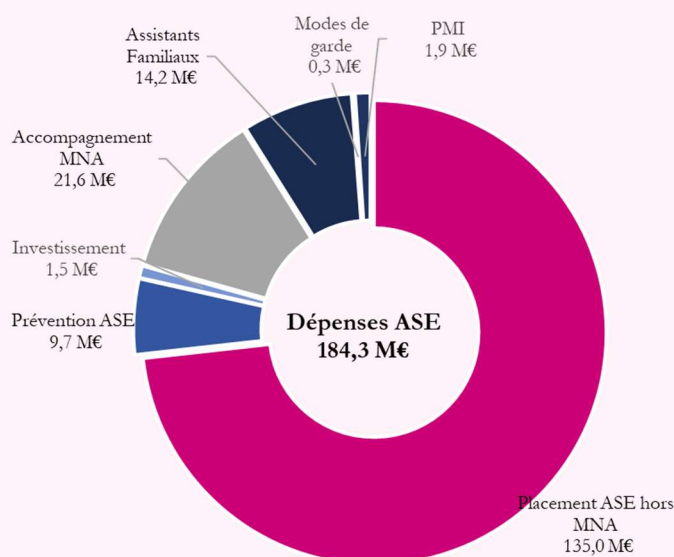
Les dépenses d'investissement pour cette mission se sont élevées à **134,6 M€ en 2025** (- 2 M€ soit -1 % par rapport à 2024) et correspondent principalement à des investissements dans les collèges (112,4 M€) et au démarrage du paiement des projets de Villages d'Enfants de Meulan et Voisins pour 0,5 M€.

### **C01 Protection de l'enfance**

Le Département a consacré **193 M€** à la protection de l'enfance en 2025 (incluant 14 M€ de rémunération des assistants familiaux). Ces dépenses sont constituées pour 183,9 M€ de crédits de fonctionnement, en hausse de **+ 9,1 M€** par rapport à 2024 et 1,5 M€ de crédits d'investissement.

- Les dépenses 2025 s'élèvent à **135 M€ pour le placement ASE**, en hausse de **+ 11,6 M€** par rapport à 2024.

#### **ZOOM Aide Sociale à l'Enfance**



- Face à l'augmentation croissante des dépenses de placement hors Yvelines depuis 2020, le Département opère une transformation progressive de l'offre ASE marquée par une augmentation des dépenses. Celle-ci est générée par la transition entre la mise en place de nouveaux modes d'accueil à domicile et la continuité des prises en charges existantes en restructuration. Cette croissance des dépenses est aussi alimentée par des mesures salariales réglementaires telles que le SEGUR dont l'impact passe de 5 à 8 M€ par an avec l'extension de la prime à tous les personnels.

Concernant les MNA, l'évolution constante de la volumétrie et des dépenses depuis plusieurs années s'est accentuée avec l'évolution de la réglementation en 2022 et le changement du mode de calcul des quotas, défavorable au Département entraînant une hausse des dépenses de l'ordre de **+ 40 %** entre 2022 et 2025.

Ces dépenses regroupent principalement :

- ❶ **Le financement des établissements pour l'accueil des enfants Yvelinois placés à hauteur de 107 M€**, en hausse de + 7 M€ par rapport à 2024 s'expliquant par une suractivité de établissements sur les prises en charge hébergement telles que les maisons d'enfants à caractère social (MECS), accueil d'urgence et lieux de vie.
- ❷ L'année 2025 est marquée par l'ouverture en cours d'année d'une nouvelle structure d'hébergement spécialisée de 8 places accueillant des enfants porteurs de handicap et/ou d'autisme gérée par le gestionnaire APAJH pour un montant de 0,5 M€ (1,2 M€ estimé en année pleine). Ce type d'accueil se fait principalement hors des Yvelines (lieux de vie et structures spécialisées), dont les dépenses s'élèvent à **15,8 M€** en 2025, en raison d'une offre yvelinoise ne couvrant pas totalement ces besoins de prises en charge spécifiques.
- ❸ De plus, l'année 2025 a également été impactée par la régularisation de **l'extension du SEGUR (volet 3)** dans les ESMS ASE, pour un montant supplémentaire annuel de **3 M€**. Le financement global du SEGUR aux ESSMS ASE s'élève chaque année à plus de **8 M€**.
- ❹ **Les mesures d'AEMO<sup>29</sup> et d'accompagnement à domicile pour un montant de 19,5 M€**, en hausse de + 7 %, soit + 1,2 M € par rapport à 2024, traduisent la poursuite de la mise en œuvre des mesures en attente d'exécution d'une part, ainsi que la volonté de favoriser et de développer les capacités de ce type de placement, d'autre part ;
- ❺ **La prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA)** à hauteur de **21,6 M€**, est stable par rapport à 2024. En effet, nous constatons une baisse du nombre de MNA accueillis en 2025 (841 en moyenne, soit - 94 MNA) s'expliquant par un contexte migratoire international plus contraint. Cependant, l'évolution de la réglementation et le nouveau mode de calcul des quotas départementaux ont pour conséquence le maintien d'un volume de MNA accueillis oscillant entre 800 et 1 000 selon le contexte international. Cette évolution se traduit par un niveau élevé de **dépenses hôtelières (hôtel et frais annexes) à 10 M€**, stables par rapport à 2024 et de **l'accompagnement éducatif à l'autonomie des MNA** accueillis chez les gestionnaires (**9,6 M€ hors Ségur**) ;
- ❻ **Les dépenses de vie quotidienne des enfants placés pour 1,9 M€ soit + 0,8 M€** par rapport à 2024 (allocations d'entretien, habillement, honoraires médicaux, frais de transport, frais de scolarité et dépenses de colonies de vacances) ;
- ❼ **L'offre auprès des particuliers** (Tiers dignes de confiance) pour **1,9 M€, en hausse de + 0,4 M€ par rapport à 2024**, liée au développement continu de cette offre qui vise la recherche systématique de proches pouvant accueillir l'enfant placé à l'ASE ;
- ❽ **Les dépenses en faveur des FJT** (foyers de jeunes travailleurs) pour **0,8 M€** ;
- ❾ Les dépenses d'investissement en faveur des établissements d'accueil de la protection de l'enfance à hauteur de **1,5 M€ en 2025**, notamment pour la construction des Villages d'Enfants de Meulan et Voisins.

Les dépenses 2025 dédiées à la **prévention ASE** s'élèvent à **9,7 M€**, en baisse de **- 3,4 M€** par rapport à 2024, avec :

---

<sup>29</sup> AEMO : les Actions Educatives en Milieu Ouvert sont des mesures judiciaires d'accompagnement à domicile des enfants protégés.

- ❶ Le développement des **aides à domicile pour un montant de 2,7 M€**, en hausse significative de **+ 1,6 M€** par rapport à 2024 se traduisant par la prise en charge des nuitées d'hôtel ASE à hauteur de 1,3 M€, les aides financières et les interventions de travailleuses familiales.
  - ❶ **Les crédits consacrés à la prévention spécialisée** délégués à l'IFEP à hauteur de **5,8 M€** correspondent au financement des chargés de prévention collèges et chargés d'insertion jeunes sur tout le territoire des Yvelines et de séjours de répit au Sénégal.
  - ❶ Les crédits consacrés au dispositif Mentorat confié à l'IFEP s'élèvent à 0,5 M€, en baisse de **-0,7 M€** par rapport 2024,
  - ❶ La contribution au GCSMS AVENYR pour un montant de **0,4 M€** pour permettre la liquidation de la structure.
  
  - ❶ Les missions liées au GIP IPEA à hauteur de **0,3 M€ (0,2 M€ en fonctionnement hors charges de personnel et 0,1 M€ en investissement)**, en baisse par rapport à 2024.
  
  - ❶ Les subventions d'équilibre versées pour le fonctionnement des foyers sociaux s'élèvent en 2025 à 10 M€ avec :
    - **0,6 M€ pour le Centre Maternel de Porchefontaine (CMP)**, stable par rapport à 2024 ;
    - **9 M€ pour la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY)**, en hausse de +1 M€ par rapport à 2024, compte tenu des recrutements et du besoin en vacataires liés à la hausse de l'activité ;
    - **0,3 M€ pour le projet « Villavenir »**. Le projet s'inscrit dans la politique en faveur de l'égalité des chances. Il participe aux missions de soutien matériel, éducatif et psychologique de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Il met à disposition un lieu de vie, situé à Versailles, conçu pour héberger des publics jeunes protégés par l'ASE (la « Villavenir »). Ce programme doit permettre de révéler et valoriser les talents des jeunes, leurs potentiels, et leur pouvoir de vivre et d'agir par eux-mêmes. Il offre un catalogue de ressources pour construire des accompagnements personnalisés et durables.
  
  - ❶ En 2025, les **recettes** perçues sur le périmètre de la Protection de l'Enfance s'élèvent à **11,7 M€** soit + 50% par rapport à 2024 (7,8 M€). La hausse s'explique par un montant de 3,2 M€ de dotations versées indument aux établissements yvelinois. A noter que la Contractualisation avec l'État a été renouvelée jusqu'en 2027 avec un versement annuel de 2 M€ pour la réalisation d'actions en direction des enfants placés.
  
  - ❶ Concernant la **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, les dépenses 2025 consacrées à cette mission, ainsi qu'à la santé des familles, s'élèvent à **1,9 M€** et incluent :
    - La protection maternelle et infantile à hauteur de 1,5 M€ (incluant la vaccination) ;
    - Les subventions aux partenaires dans le cadre des actions santé ;
    - La planification familiale.
- 1,8 M€ de recettes** ont été perçues, correspondant aux remboursements des actes médicaux réalisés en PMI.
- La direction de la Santé a par ailleurs répondu et remporté 2 appels à projets avec un financement étatique en 2025 à hauteur de 0,6 M€ pour lutter contre la prostitution (0,4 M€) et les addictions (0,2 M€).
- 
- ❶ En 2025, les dépenses, visant à soutenir les modes de garde et marquée par une baisse des demandes par rapport à 2024, s'élèvent à 0,3 M€ pour la formation des assistants maternels. A noter, la fin du dispositif de subventions de fonctionnement et d'investissement aux crèches et haltes garderie génère une diminution des dépenses de - 0,2 M€ par rapport à 2024.

## C02 *Éducation et formation*

Dans le domaine des collèges et de l'enseignement, l'action du Département s'est élevée à 214 M€ en 2025 dont 81 M€ en fonctionnement et 133 M€ en investissement, soit - 5 M€ par rapport à 2024, dont - 4 M€ en fonctionnement, liés aux dépenses pour le Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Numérique (SMO SYN) (- 2,5 M€) et la Société d'Économie Mixte à OPération unique (SEMOP) C'MIDY (-1,2 M€) et - 2 M€ en investissement (-38 M€ lié aux bâtiments Mines Paris Tech, +38 M€ sur le PPI collèges).

- ❶ **Les crédits consacrés à la SEMOP C'MIDY se sont élevés à 38 M€**, correspondant essentiellement au versement des subventions d'exploitation :
  - Pour la partie nettoyage des collèges : 21 M€ ;
  - Pour la partie restauration des collégiens : 17 M€, composée d'une partie fixe (8 M€) et d'un complément de prix unitaire en fonction du volume de repas (9M€).

- ❷ **Les dépenses dédiées sur le plan numérique de l'enseignement se sont élevées à 10 M€ en 2025, soit une baisse de 0,9 M€ ou - 8 % par rapport à 2024.**

Mises en œuvre par le SMO Seine et Yvelines Numérique, elles se composent de :

- 3,6 M€ en investissement hors régularisation de la FCTVA 2024, dont 0,3 M€ pour des tablettes numériques dans le cadre du déploiement du projet E-SY, le reste étant dédié au renouvellement de matériel et d'équipements informatiques dans les collèges et à l'acquisition de serveurs et d'infrastructures ;
- 1,6 M€ en investissement pour la régularisation de la FCTVA 2024 (compensée par une recette du même montant)
- 5 M€ en fonctionnement, portant essentiellement sur des dépenses de personnel et des prestations pour assurer le maintien en condition opérationnelle des équipements et des serveurs, ainsi qu'au fonctionnement de l'ENT.

**A noter sur 2025 : le Département a perçu 5 M€ de recettes liées au remboursement de l'avance sur FCTVA versée pour les investissements 2022 et 2023 du SMO SYN.**

- ❸ **Les dotations aux collèges publics en fonctionnement se sont élevées à 7,3 M€ en 2025** contre 6,6 M€ en 2024 soit une hausse de 0,7 M€.

- ❹ **Les dépenses de fonctionnement des bâtiments en faveur des collèges publics** (115 établissements), **sont à 20,2 M€** en 2025 (à -1,3M€ ou -6% par rapport à 2024), dont 16,9 M€ pour les fluides (-0,8 M€ ou -5%), 2,6 M€ pour les interventions courantes et 0,7 M€ pour le CPE Systèmes.

- ❺ **Les dépenses d'investissement pour les bâtiments scolaires** se sont élevées à **102,5 M€ en 2025** soit +33,8 M€ ou +49% par rapport à 2024, marquées par les opérations de travaux suivantes :

- **82,3 M€** pour les opérations de construction ou reconstruction (+38,5 M€ par rapport à 2024) :
  - 34,2M€ pour la Cité Scolaire de Sartrouville.
  - 14,1 M€ pour le collège La Mare aux Saules Coignières.
  - 13,1 M€ pour le collège M. Bastié à Vélizy.
  - 11,2 M€ pour le collège A. Einstein à Magny les hameaux.
  - 6,5 M€ pour le collège Jean Zay à Verneuil sur Seine.
  - 2,5 M€ pour le collège Benjamin Franklin à Epône.
- **7,8 M€** pour les travaux de rénovation énergétique (-2,7 M€ ou -26% par rapport à 2024)
- **12,5 M€** concernant les travaux annuels d'aménagement et de gros entretien des collèges (dont ceux des panneaux photovoltaïques pour 1,4 M€ et des cours végétalisées pour 0,3 M€)

**Par ailleurs 17 M€ de recettes ont été perçues en 2025 pour la politique en faveur des collèges**, dont 7,2 M€ de dotation de l'État pour l'équipement des collèges et 6,8 M€ de remboursement de la commune de Sartrouville dans le cadre de la construction de la cité scolaire.

- ❶ Les dépenses réalisées en 2025 en faveur des **collèges privés** sous contrat d'association (23 établissements) se sont élevées à **11 M€** avec :
  - En fonctionnement : 8,6 M€ avec la reconduction des dotations de fonctionnement versées sous la forme d'une contribution forfaitaire versée par élève (4,8 M€) et d'une contribution aux dépenses de personnel (3,7 M€) ; Ces forfaits sont indexés sur les dépenses en faveur des collèges publics (au prorata des effectifs).
  - En investissement : 2 M€ pour leur équipement informatique et une participation aux travaux.

- ❶ Les dépenses 2024 en faveur de l'**enseignement supérieur** se sont élevées à **17,6 M€** principalement pour les travaux du **campus Mines Paris Tech** à 10,2 M€, la réhabilitation du bâtiment **IEP de Saint Germain** 2,7 M€ et **l'IIUT de Mantes la Ville** à 3,1 M€.

Par ailleurs **7,0 M€ de recettes** ont été perçues en 2025 pour l'enseignement supérieur, dont 4,9 pour l'**IEP de Saint Germain** et 1,6 M€ pour Mines Paris Tech

- ❶ 3,5 M€ ont également été dépensés pour la reconstruction des écoles à La Verrière à la suite des émeutes de 2023.

### ***C03 Loisirs et mobilité des jeunes***

Les dépenses réalisées en faveur des loisirs et de l'autonomie des jeunes se sont élevées à plus de **3 M€** en 2025 et ont concerné principalement :

**Le dispositif PASS+ 78/92 pour 2,3 M€, en légère baisse de - 0,1 M€ par rapport à 2024.** Le dispositif a été recentré auprès des publics cibles pour la campagne 2024-2025 (les collégiens, les jeunes de 15 à 18 ans suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance et les jeunes de 19 à 21 ans en situation précaire). Il s'agit d'un portefeuille électronique de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les jeunes non-boursiers, dédié à des activités culturelles et sportives, permettant par ailleurs de soutenir le tissu associatif culturel et sportif yvelinois et alto-séquanais.

Depuis le lancement en juin 2020, 1 800 partenaires affiliés ont bénéficié de ce nouveau dispositif qui a par ailleurs été étendu aux jeunes en contrat jeune majeur ou en foyer de jeunes travailleurs.

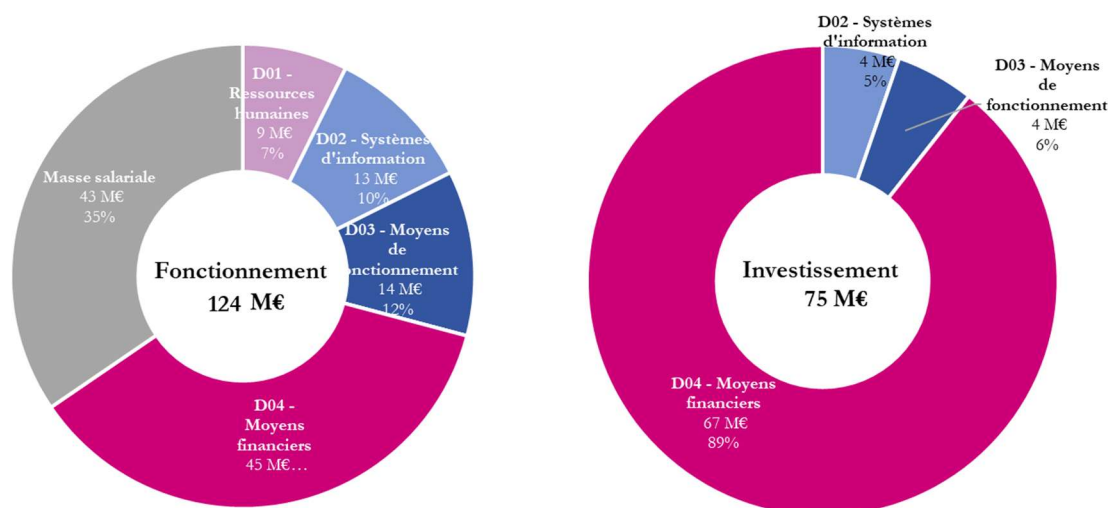
- ❶ **0,7 M€ contre 5,6 M€ en 2024 pour les transports scolaires. Cette baisse s'explique par le maintien de l'aide sociale du Département pour les seuls collégiens et lycéens boursiers.**

## **Mission D – Gestion départementale**

La mission D concerne plus spécifiquement les fonctions supports<sup>30</sup> et les services assurant le fonctionnement de l'Assemblée Départementale. Les dépenses dédiées à ce périmètre s'élèvent à **124 M€ en fonctionnement** et **75 M€ en investissement** et se décomposent ainsi :

---

<sup>30</sup> Direction des Ressources Humaines, Direction des Moyens Généraux, Direction des Finances et de l'Évaluation, Direction des Systèmes d'Information, Direction des Affaires Juridiques et Assemblées, Direction de la Commande Publique.



Fonctionnement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
D01 - Ressources humaines	10	9	-1	-8 %
D02 - Systèmes d'information	5	13	8	166 %
D03 - Moyens de fonctionnement	15	14	-1	-4 %
D04 - Moyens financiers	23	45	22	95 %
<i>Dont intérêts de la dette</i>	17	22	4	25 %
<b>TOTAL MISSION D</b>	<b>53</b>	<b>81</b>	<b>28</b>	<b>54 %</b>
Masse salariale	47	43	-4	-9 %
<b>TOTAL MISSION D avec MS</b>	<b>100</b>	<b>124</b>	<b>24</b>	<b>24 %</b>

- ❖ En fonctionnement, les dépenses de la gestion départementale sont constituées à 35 % de masse salariale (43 M€). Les autres dépenses affectées à ce périmètre sont les moyens généraux pour 14 M€, les moyens financiers (intérêts de la dette et provisions) à hauteur de 45 M€ et les systèmes d'information pour 13 M€. Ces dépenses sont en hausse de + 24 M€, soit + 24 % par rapport à 2024, principalement due aux moyens financiers (+ 22M€, soit + 95%) avec l'augmentation des intérêts de la dette et des dépenses informatiques (+ 8 M€) avec la migration des licences de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Investissement - en M€	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
D01 - Ressources humaines	0	0	0	n.s.
D02 - Systèmes d'information	10	4	-6	-62 %
D03 - Moyens de fonctionnement	8	4	-4	-52 %
D04 - Moyens financiers	55	67	12	22 %
<i>Dont remboursement de la dette</i>	54	66	12	23 %
<b>TOTAL MISSION D</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>1</b>	<b>2 %</b>

- ❖ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 75 M€, stables par rapport à 2024. Ces dépenses d'investissement incluent le remboursement de la dette pour 66 M€, les moyens de fonctionnement pour 4 M€ et les équipements et infrastructures informatiques à hauteur de 4 M€.

### D01 Ressources humaines

Les charges annexes de personnel autres que la masse salariale (couverture médicale, sociale, risques professionnels des agents, emploi, formation et frais de déplacement) pour l'année 2025 s'élèvent à 9 M€ et sont en baisse (-8 %) par rapport à 2024, comprenant :

- **Les prestations sociales** des agents départementaux (6,5 M€) comprenant les chèques restaurants (4,5 M€), la participation au CNAS (0,8 M€) et la mutuelle (0,8 M€) ;
- La **formation et la gestion des compétences** (0,4 M€) ;
- Les **risques professionnels** liés aux accidents du travail (0,9 M€) ;
- Le **recrutement** (0,3 M€) ;
- Les **frais de déplacements** (0,4 M€).

### ZOOM MASSE SALARIALE

La masse salariale s'élève à 199 M€ en 2025 et affiche une baisse de - 8 M€ par rapport à 2024, malgré des mesures réglementaires imposées aux collectivités territoriales en 2025 de + 2,7 M€ :

- Le **GVT** de la population titulaire avec un impact de + 1,2 M€ ;
- La monétisation du **Compte Epargne Temps** avec un impact de +1 M€.
- L'augmentation des cotisations retraites CNRACL pour les titulaires de + 0,6 M€

Détails masse salariale	CA 2024	CA 2025	Écart 2025-2024	Variation %
Masse salariale (hors Ass Fam et PEC)	189	180	-9	-5 %
<i>Dont Mission A - Attractivité territoriale</i>	23	22	-1	-4 %
<i>Dont Mission B - Solidarité et services aux usagers</i>	50	48	-2	-4 %
<i>Dont Mission C - Enfance et jeunesse</i>	69	68	-2	-2 %
<i>Dont Mission D - Gestion départementale</i>	47	43	-4	-9 %
Masse salariale Ass Fam	14	14	0	0 %
Masse salariale PEC	4	5	0	9 %
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>208</b>	<b>199</b>	<b>-8</b>	<b>-4 %</b>

En dehors des mesures réglementaires, la masse salariale est notamment impactée par :

- **Les mesures RH avec le versement d'un CIA aux agents titulaires et contractuels à hauteur de 1,7 M€, un plan de promotion et de revalorisation à hauteur de 0,5 M€,**
- **Un renforcement des contrats PEC** (+ 67 nouveaux contrats signés en 2025, soit 402 contrats en fin d'année) à hauteur + 1,5 M€.

Des recettes ont été perçues à hauteur de **24,3 M€ en 2025** sur ce périmètre, notamment :

- Le remboursement des traitements des agents mis à disposition (14 M€), dont C'MIDY (11 M€) ;
- La participation de l'État pour les contrats aidés pour 2,4 M€ ;
- Les subventions du Fonds Social Européen pour près de 1,8M€,
- Le remboursement des titres restaurant (1,9 M€) et de l'assurance du personnel (0,7M€).

### D02 Systèmes d'information

Les dépenses consacrées aux systèmes d'information pour l'année 2025 s'élèvent à **16,7 M€** (12,8 M€ en fonctionnement et 3,9 M€ en investissement), elles sont en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2024 (+19 %). Cette hausse est principalement due aux dépenses d'infrastructure et de réseau (+1 M€) et le projet d'archivage électronique (+0,6 M€).

Pour l'année 2025, ces dépenses comprennent :

- **L'évolution et la maintenance de notre infrastructure réseau et télécom pour 9,2 M€** (7,9 M€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement) ;
- Les acquisitions et évolutions des **outils métiers pour 4,6 M€** (3,7 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement), notamment avec la poursuite des investissements :

- **2 M€** pour les projets de dématérialisation, l'évolution des outils de gestion financière, le développement d'outils de gestion des ressources humaines (gestion des recrutements, des formations...) et dans d'autres domaines (Smart Public, TalentSoft, GED Alfresco...);
- **2,6 M€** dans le domaine des solidarités pour le déploiement d'applicatifs dans le domaine des services à la population avec notamment les projets de développement du SI enfance (Pegase et Horus), dans le domaine de l'action sociale (Solis, plateforme Azure...), le SI handicap et personnes âgées (DomYcile) ou le projet YSIS (refonte SI social);
- **0,6 M€** dans le cadre du projet d'archivage électronique (SAE).
- Le **renouvellement du matériel de travail** pour **2,1 M€** (1,1 M€ en fonctionnement et 1M€ en investissement), identique à 2024, avec notamment :
  - L'acquisition de matériel informatique dans le cadre du plan de renouvellement pour 0,8 M€ (- 0,6 M€ vs 2024) ;
  - Les frais de téléphonie mobile et réseau pour 1,3 M€ (+ 0,6 M€ vs 2024).

L'analyse des évolutions 2024/2025 est présentée en cumul fonctionnement et investissement en raison de la bascule de 8 M€ de dépenses de la DSI de l'investissement vers le fonctionnement courant 2025 en raison d'un changement de méthodes.

### ***D03 Moyens de fonctionnement***

Les dépenses 2025 consacrées aux bâtiments administratifs et au renouvellement de la flotte automobile ont été réduites et s'élèvent à **18,2 M€ (14,2 M€ en fonctionnement et 4 M€ en investissement)** et comptent :

- **Les dépenses bâtementaires** à hauteur de **6,6 M€**,
  - **4 M€** en fonctionnement pour les dépenses de fluides, la maintenance contractuelle des bâtiments administratifs et autres bâtiments (2,7 M€), ainsi que les loyers, charges locatives, taxes foncières, prestations et honoraires (1,3M€).
  - **2,6 M€** en investissement dont 2,3 M€ pour les travaux d'aménagement et renouvellement des bâtiments et installations techniques, et 0,3 M€ pour dépôt de garantie, marchés et travaux dans les **copropriétés**.
- Les dépenses liées à la **vidéo protection au sein des collègues et des sites du Département** qui s'élèvent à **3,7 M€** (2,9 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement), en baisse de - 1,3 M€ comparé à 2024 compte tenu de la fin de déploiement des équipements ;
- **Les dépenses de fonctionnement courant des services** s'élèvent à **3,2 M€** dont :
  - **1,6 M€** pour le nettoyage des bâtiments ;
  - **1,6 M€** dédiés à l'achat de fournitures, aux dépenses de gardiennage, de courrier et au déménagement.
- **Les dépenses de la flotte automobile** pour **2,1 M€** (1,6 M€ en fonctionnement et 0,5M€ en investissement) soit - 0,3 M€ vs 2024.
- **Les dépenses d'assurances** de biens et personnes, les besoins d'**expertises juridiques** ainsi que les frais d'**annonces et de publication** de l'ensemble des marchés de la collectivité s'élèvent à **1,7 M€** ;
- **Les dépenses en faveur des espaces verts** s'élèvent à **0,4 M€** ;
- **Les frais généraux et de communication du cabinet** ainsi que les frais de missions des élus s'élèvent à **0,2 M€** soit - 0,1 M€ vs 2024.

### ***D04 Moyens financiers***

**111,7 M€** ont été consacrés aux dépenses financières de la collectivité en hausse de +33,8 M€. Ces dépenses 2025 comprennent principalement :

- **Le remboursement du capital de la dette (66,3 M€) et le paiement des intérêts (21,6 M€)**, en hausse de + 17,8 M€ par rapport à 2024, compte tenu de l'augmentation de l'emprunt. A noter, le

Département a bénéficié de conditions d'emprunt favorables, liées aux prêts à impact et à certains critères d'éligibilité atteints (notation Fitch) ;

- Mise en place en 2025 du **DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) à hauteur de 18,6 M€ ;
- Augmentation des créances admises en non-valeur de + 1,2 M€.

## 5. Autorisations d'engagement et autorisations de programme

### Autorisations d'engagement

Au 31 décembre 2025, le montant des autorisations d'engagement (AE) s'élevait à 290,5 M€ contre 312,5 M€ à fin 2024. En 2025, le montant de réalisation des AE a été de 18 M€ soit 98 % des crédits de paiement inscrits (21 M€).

L'ensemble des autorisations d'engagement est recensé dans l'état règlementaire annexé au compte administratif 2025.

En M€

Politique publique	Stock initial d'AE (fin 2024)	Variation CA 2025	Stock final d'AE (fin 2025)
<b>A Attractivité territoriale</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>21</b>
A01 Attractivité économique	0		0
A02 Solidarité territoriale	2	0	2
A03 Mobilité durable		0	0
A04 Patrimoine naturel	4		4
A05 Patrimoine culturel		0	0
A06 Promotion du territoire	12	2	14
<b>B Solidarité services usagers</b>	<b>71</b>	<b>10</b>	<b>81</b>
B01 Accueil usagers pilotage	46	11	57
B02 Autonomie	3	0	3
B03 Insertion	22	-1	21
B04 Incendie et secours		0	0
<b>C Enfance et jeunesse</b>	<b>221</b>	<b>-85</b>	<b>135</b>
C01 Protection de l'enfance	162	-106	57
C02 Education et formation	41	16	57
C03 Loisirs mobilité jeunes	17	5	22
<b>D Gestion départementale</b>	<b>2</b>	<b>51</b>	<b>53</b>
D02 Systèmes d'information	0	50	50
D03 Moyens de fonctionnement		1	1
D04 Moyens financiers	2		2
<b>Total général</b>	<b>313</b>	<b>-22</b>	<b>290</b>

Les principales variations sur l'exercice sont :

- La création d'enveloppe pluriannuelles sur la DSI pour 50 M€ afin de piloter les engagements de façon pluriannuelle et en lien avec le transfert d'une partie des dépenses initialement imputées en investissement vers des dépenses désormais imputées en fonctionnement.
- La suppression d'enveloppes pluriannuelle pour le pilotage des dépenses de protection de l'enfance au profit d'enveloppes annuelles. Ces enveloppes n'étant plus assises sur une stratégie pluriannuelle de la politique publique de protection de l'enfance, il est apparu plus cohérents d'avoir un pilotage financier sur des enveloppes annuelles.

## Autorisations de programme

Au 31 décembre 2025, le montant des autorisations de programme (AP) s'élevait à 7,2 Md€ contre 7 Md€ au 31 décembre 2024. En 2025, le montant de réalisation des AP a été de 296,5 M€, soit 79 % des crédits de paiement inscrits (375 M€).

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état règlementaire annexé au compte administratif 2025.

*En M€*

Politique publique	Stock initial d'AP (fin 2024)	Variation CA 2025	Stock final d'AP (fin 2025)
<b>A Attractivité territoriale</b>	<b>3 991</b>	<b>474</b>	<b>4 464</b>
A01 Attractivité économique	1 017	219	1 237
A02 Solidarité territoriale	657	29	686
A03 Mobilité durable	2 163	224	2 387
A04 Patrimoine naturel	85	3	88
A05 Patrimoine culturel	61	-1	59
A06 Promotion du territoire	8	-1	7
<b>B Solidarité services usagers</b>	<b>425</b>	<b>-40</b>	<b>385</b>
B01 Accueil usagers pilotage	108	-6	102
B02 Autonomie	154	-5	149
B04 Incendie et secours	163	-30	134
<b>C Enfance et jeunesse</b>	<b>2 223</b>	<b>-220</b>	<b>2 003</b>
C01 Protection de l'enfance	165	-30	135
C02 Education et formation	2 058	-190	1 868
<b>D Gestion départementale</b>	<b>365</b>	<b>-24</b>	<b>341</b>
D02 Systèmes d'information	110	14	124
D03 Moyens de fonctionnement	251	-38	212
D04 Moyens financiers	5		5
<b>Total général</b>	<b>7 004</b>	<b>189</b>	<b>7 193</b>

Malgré la hausse globale du montant des autorisations de programme liée essentiellement à :

- La création des autorisations de programmes pour les acquisitions/cessions 2025-2028 à hauteur de 235 M€ (qui comprend le projet Datacenters-Trappes) ;
- La hausse des autorisations de programme pour les projets de transport du Grand-Paris Eole et T13 (+147 M€) ;
- La hausse des autorisations de programme pour les routes départementales (+77 M€) ;

Le nombre d'autorisations de programme est globalement en diminution avec 357 AP à fin 2025 contre 381 AP à fin 2024. Cette diminution est liée à l'avancement progressif de la révision de la base d'AP préconisée par la Chambre Régionale et Territoriale des Comptes (CRTC) dans ses recommandations. Cette révision, initiée en 2025, a vocation à se poursuivre en 2026 en lien avec la prospective pluriannuelle d'investissement, ce qui permettra d'élaborer un nouveau format de présentation des AP pour faire correspondre au mieux les AP avec cette trajectoire, dans le prolongement des recommandations de la CRTC.

## ANNEXES

### Annexe 1 : présentation des résultats du compte administratif 2025 du budget principal

Les écritures du compte de gestion 2025 du budget principal du Département présenté par Monsieur le Payeur départemental, sont conformes au compte administratif. Les résultats du compte administratif 2025 du budget principal du département des Yvelines sont arrêtés comme suit :

Budget principal	
Libellés	Montant (M€)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Titres de recettes émis (a)	1 445,9
Mandats émis (b)	1 442,3
Résultat de fonctionnement de l'exercice (Excédent) (c) = a-b	3,6
Résultat reporté au 31/12/2024 (excédent) (d)	14,6
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>18,3</b>
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>	<i>0,0</i>
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement (g) = e + f</b>	<b>18,3</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Titres de recettes émis (hors affectation du résultat) (h)	468,2
Mandats émis (i)	472,1
Résultat de l'exercice (déficit) (j) =h-i	-3,9
Résultat de clôture au 31/12/2024 (déficit) (k)	38,1
Couverture du besoin de financement 2025 (l)	0,0
<b>Résultat de clôture de l'exercice (m) = j+k+l</b>	<b>34,2</b>
<i>Solde des restes à réaliser (solde sur reports) (n)</i>	<i>-0,9</i>
<b>Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement de l'investissement) (o) = m+n</b>	<b>33,3</b>
<b>TOTAUX</b>	
Résultat de clôture de fonctionnement (g)	18,3
Résultat de clôture d'investissement (m)	34,2
<b>Résultat de clôture 2025 avant reports (p) = g + m</b>	<b>52,5</b>
Reports de dépenses d'investissement	-2,7
Reports de recettes d'investissement	1,8
<b>Résultat après intégration des reports d'investissement</b>	<b>51,5</b>

## **Annexe 2 : présentation des résultats du compte administratif 2025 des budgets annexes**

Les cinq budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté avec une subvention d'équilibre globale du Département décomposée comme suit :
  - Maison de l'Enfance Yvelines à 9 M€, + 1 M€ au regard de 2024 (8 M€) ;
  - Centre Maternel Porchefontaine à 0,6 M€, stable par rapport à 2024 (0,7 M€) ;
- Le Musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 1,4 M€, + 0,1 M€ comparé à 2024 ;
- Le Parking de Saint-Cloud ne bénéficiant d'aucune subvention d'équilibre ;
- Les Panneaux photovoltaïques ne bénéficiant d'aucune subvention d'équilibre.

Les subventions d'équilibre versées par le Département au titre de ces budgets et activités représentent un montant global de 11 M€ (10 M€ en 2023).

Les écritures des comptes de gestion 2025 des budgets annexes des Yvelines présentés par Monsieur le Payeur départemental, sont conformes aux comptes administratifs. Les résultats des comptes administratifs 2025 des budgets annexes sont arrêtés par section comme suit :

**Présentation des résultats du compte administratif 2025 Maison de l'Enfance Yvelines :**

Maison de l'Enfance Yvelines			
Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	<b>9 414,8</b>		<b>9 414,8</b>
<i>dont subvention d'équilibre</i>	9 317,9		9 317,9
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	<b>9 370,4</b>	<b>44,3</b>	<b>9 414,8</b>
<i>dont frais de personnel</i>	8 279,5		8 279,5
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>	<b>44,3</b>	<b>-44,3</b>	<b>0,0</b>
Reprise des excédents antérieurs (d)			0,0
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>44,3</b>	<b>-44,3</b>	<b>0,0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Ressources propres d'investissement	15,2		15,2
Amortissements des biens		44,3	44,3
<b>Recettes totales d'investissement (h )</b>	<b>15,2</b>	<b>44,3</b>	<b>59,5</b>
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>	<b>101,5</b>		<b>101,5</b>
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i</b>	<b>-86,4</b>	<b>44,3</b>	<b>-42,0</b>
Reprise résultat antérieur (k)	456,4		456,4
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>	<b>370,0</b>	<b>44,3</b>	<b>414,4</b>
<i>Soldes des restes à réaliser (l)</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>	<b>370,0</b>	<b>44,3</b>	<b>414,4</b>
<b>TOTAUX</b>			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,0
Résultat de clôture d'investissement			414,4
Solde des restes à réaliser en investissement			0,0
<b>Résultat cumulé définitif</b>			<b>414,4</b>

Présentation des résultats du compte administratif 2025 Centre Maternel Porchefontaine :

Centre Maternel Porchefontaine				
Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	<b>616,6</b>			<b>616,6</b>
<i>dont subvention d'équilibre</i>	574,0			574,0
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	<b>600,5</b>	<b>16,1</b>		<b>616,6</b>
<i>dont Frais de personnel</i>	392,0			392,0
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>	<b>16,1</b>	<b>-16,1</b>		<b>0,0</b>
Reprise des excédents antérieurs (d)				0,0
<b>Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>16,1</b>	<b>-16,1</b>		<b>0,0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Ressources propres d'investissement	2,9			2,9
Amortissements des biens		16,1		16,1
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>	<b>2,9</b>	<b>16,1</b>		<b>19,0</b>
Dépenses d'investissement	5,2			5,2
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>	<b>5,2</b>			<b>5,2</b>
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h-i</b>	<b>-2,3</b>	<b>16,1</b>		<b>13,8</b>
Reprise résultat antérieur (k)	437,7			437,7
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>	<b>435,4</b>	<b>16,1</b>		<b>451,5</b>
<i>Soldes des restes à réaliser (l)</i>				<i>0,0</i>
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>	<b>435,4</b>	<b>16,1</b>		<b>451,5</b>
<b>TOTAUX</b>				
Résultat de clôture de fonctionnement				0,0
Résultat de clôture d'investissement				451,5
Solde des restes à réaliser en investissement				0,0
<b>Résultat cumulé définitif</b>				<b>451,5</b>

**Présentation des résultats du compte administratif 2025 du Musée Maurice Denis :**

<b>Musée Maurice Denis</b>				
	Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	<b>1 489,1</b>			<b>1 489,1</b>
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>1 373,1</i>			<i>1 373,1</i>
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	<b>1 438,2</b>		<b>50,9</b>	<b>1 489,1</b>
<i>dont frais de personnel</i>	<i>1 123,7</i>			<i>1 123,7</i>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>	<b>50,9</b>		<b>-50,9</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultats cumulés avant restes à réaliser</b>	<b>0,0</b>			<b>0,0</b>
Reprise des excédents antérieurs (d)				0,0
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>50,9</b>		<b>-50,9</b>	<b>0,0</b>
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f</b>	<b>50,9</b>		<b>-50,9</b>	<b>0,0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Ressources propres d'investissement		0,0		
Amortissements des biens			50,9	50,9
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>		<b>0,0</b>	<b>50,9</b>	<b>50,9</b>
Dépenses d'investissement				0,0
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>		<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i</b>		<b>0,0</b>	<b>50,9</b>	<b>50,9</b>
Reprise résultat antérieur (k)		0,4		0,4
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>		<b>0,4</b>	<b>50,9</b>	<b>51,3</b>
<i>Soldes des restes à réaliser (m)</i>				<i>0,0</i>
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>		<b>0,4</b>	<b>50,9</b>	<b>51,3</b>
<b>TOTAUX</b>				
Résultat de clôture de fonctionnement				0,0
Résultat de clôture d'investissement				51,3
Solde des restes à réaliser en investissement				0,0
<b>Résultat cumulé définitif</b>				<b>51,3</b>

**Présentation des résultats du compte administratif 2025 du Parking de Saint-Cloud :**

Parking de Saint-Cloud				
	Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>		1 025,5		1 025,5
<i>dont subvention d'équilibre</i>				0,0
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>		356,2	15,5	371,7
<i>dont frais de personnel</i>				0,0
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</b>		669,3	-15,5	653,8
<b>Résultats cumulés avant restes à réaliser</b>		653,8		653,8
Reprise des excédents antérieurs (d)		979,0		979,0
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>		1 648,4	-15,5	1 632,9
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>				0,0
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f</b>		1 648,4	-15,5	1 632,9
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Ressources propres d'investissement				
Amortissements des biens			15,5	15,5
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>		0,0	15,5	15,5
Dépenses d'investissement		232,9		232,9
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>		232,9		232,9
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i</b>		-232,9	15,5	-217,4
Reprise résultat antérieur (k)		-112,5		-112,5
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>		-345,4	15,5	-329,9
<i>Soldes des restes à réaliser (m)</i>		-47,8		-47,8
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>		-393,2	15,5	-377,7
<b>TOTAUX</b>				
Résultat de clôture de fonctionnement				1 632,9
Résultat de clôture d'investissement				-329,9
Solde des restes à réaliser en investissement				-47,8
<b>Résultat cumulé définitif</b>				1 303,0

**Présentation des résultats du compte administratif 2025 des panneaux photovoltaïques :**

Panneaux Photovoltaïques			
Libellés (K€)	Réal	Ordre	Total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
<i>dont subvention d'équilibre</i>			0,0
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
<i>dont frais de personnel</i>			0,0
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a - b</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultats cumulés avant restes à réaliser</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
Reprise des excédents antérieurs (d)	0,0		0,0
<b>Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>			0,0
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Ressources propres d'investissement	0,0		
Amortissements des biens			0,0
<b>Recettes totales d'investissement (h)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dépenses d'investissement	0,0		0,0
<b>Dépenses d'investissement de l'exercice (i)</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
<b>Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Reprise résultat antérieur (k)	0,0		0,0
<b>Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Soldes des restes à réaliser (m)</i>			0,0
<b>Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAUX</b>			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,0
Résultat de clôture d'investissement			0,0
Solde des restes à réaliser en investissement			0,0
<b>Résultat cumulé définitif</b>			<b>0,0</b>

## Annexe 3 : Lexique

**AFDEY** : Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines

**AIS** : Allocations Individuelles de Solidarité.

**ANAH** : Agence NAtionale de l'Habitat

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**ASH** : Aide Sociale à l'Hébergement

**ATC** : Agent Technique des Collèges

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CNRACL** : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

**CPER** : Contrat de Plan État / Région

**CVAE** : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

**DCP** : Dispositif de Compensation Péréquée

**DCRTP** : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelles

**DGD** : Dotation Générale de Décentralisation

**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement.

**DILICO** : DIspositif de LIssage COnjoncturel

**DMTO** : Droit de Mutation à Titre Onéreux

**DSID** : Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

**EPFIF** : Établissement Public Foncier d'Île-de-France

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunal

**EPI** : Établissement Public Interdépartemental

**ESMS** : Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

**FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

**FCTVA** : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

**FS2I** : Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement

**FSDRIF** : Fonds de Solidarité pour les Départements de la Région Ile-de-France

**FSL** : Fonds de Solidarité Logement

**GIP** : Groupement d'Intérêt Public

**IFER** : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

**IRCANTEC** : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques

**LFI** : Loi de **F**inances **I**nitiale

**LRYE** : Les **R**ésidences **Y**velines **E**ssonne

**MAD** : Mise **À** **D**isposition

**MNA** : Mineur **N**on **A**ccompagné

**OFS** : **O**rganisme **F**oncier **S**olidaire

**OPIEVOY** : **O**ffice **P**ublic de l'habitat **I**nterdépartemental de l'**E**ssonne du **V**al-d'**O**ise et des **Y**velines

**PDALHPD** : **P**lan **D**épartemental d'**A**ction pour le **L**ogement et l'**H**ébergement des **P**ersonnes **D**éfavorisées

**PCH** : **P**restation **C**ompensation du **H**andicap

**PEC** : **P**arcours **E**mloi **C**ompétence

**PLF** : **P**rojet de **L**oi de **F**inances

**PMI** : **P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile

**PPI** : **P**lan **P**luriannuel d'**I**nvestissement

**PRU** : **P**rojet de **R**énovation **U**rbaine

**PYARU** : **P**lan **Y**velinois d'**A**morce de la **R**énovation **U**rbaine

**ROY** : **R**ayonnement **O**lympique des **Y**velines

**RSA** : **R**evenu de **S**olidarité **A**ctive

**SAEM** : **S**ociété **A**nonyme d'**E**conomie **M**ixte

**SARE** : **S**ervice d'**A**ccompagnement pour la **R**énovation **É**nergétique

**SDIS** : **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours

**SEMOP** : **S**ociété d'**É**conomie **M**ixte à **O**opération unique

**SMIC** : **S**alaire **M**inimum **I**nterprofessionnel de **C**roissance

**SMO** : **S**yndicat **M**ixte **O**uvert

**SDACR** : **S**chéma **D**épartemental d'**A**nalyse et de **C**ouverture des **R**isques

**SPIC** : **S**ervice **P**ublic **I**ndustriel et **C**ommercial

**SPRH** : **S**ervice **P**ublic de la **R**énovation de l'**H**abitat

**SYV** : **S**eine **Y**velines **V**oirie

**TA** : **T**axe d'**A**ménagement

**TFPB** : **T**axe **F**oncière sur les **P**ropriétés **B**âties

**TICPE** : **T**axe **I**ntérieure sur la **C**onsumation des **P**roduits **É**nergétiques

**TSCA** : **T**axe **S**péciale sur les **C**onventions d'**A**ssurance

**TVA** : **T**axe sur la **V**aleur **A**justée

**VRDSR** : **V**oirie **R**éseau **D**ivers et de **S**écurité **R**outière

**VGP** : **V**ersailles **G**rand **P**arc